

la propriété, ou du moins la partie appelée de la *Grosse Tête d'Or*, appartient à la famille de Houtain (1).

Quant à la partie dite de la *Petite Tête d'Or*, elle appartenait à Jean Tixhon en 1468, alors qu'elle brûla intégralement ; mais elle ressuscita bientôt de ses cendres (2) ; elle a été tenue en 1485, par Jean de Cerf ; au XVI<sup>e</sup> siècle par Martin de Noville et Agnès de Drappe ou Trappé (3) ; en 1740, par Cath. Heligers ; en 1791, par Hub. Renson ; en l'an IX, par la dame veuve Detrootz, qui vendait du tabac en détail. La *Boule d'Or* avait remplacé la vieille enseigne au XIX<sup>e</sup> siècle.

La maison de la *Gayoule* (cage), cinq à six fois séculaire, n'est plus maintenant comprise dans la rue du Pont. Elle aussi était divisée en deux demeures, dont l'une donnant rue du Pont avait nom à la *Grande Gayoule*, et l'autre formant le coin de la place du Marché, était dite de la *Petite Gayoule* (4). Nous fournissons d'amples détails sur cette maison à l'article *place du Marché*. Nous faisons connaître également comment elle fut mise à sac dans un mouvement d'effervescence du peuple, en 1631. La maison était occupée alors par le conseiller Dujardin, dit du Pied de Bœuf, du prénom *Erard* et non *Jean*, comme on l'a écrit. La veuve de ce conseiller, lequel mourut des suites de ces violences, obtint de la Cité, le 24 juillet suivant, une indemnité de 8,000 florins de Brabant (5).

Nous sommes loin d'avoir énuméré toutes les vieilles enseignes de la rue. Il nous aurait fallu citer encore une série d'autres, notamment celle du *Mouton blanc*, sous laquelle demeurait, en 1778, Jean Bovy, marchand qui vendait « de la morue de très bonne qualité » à trois sous la livre (6) ; celle de la *Fontaine d'Or*, où, à la même date habitait Pierremont, marchand de vin.

Dès la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, cette voie possédait des libraires bien connus, entre autres Olivier Boulogne qui, en 1540, vendait le missel à l'usage de l'église de Liège, imprimé à Paris le 22 juillet de cette même année (7).

(1) 1428-1443 : La *Tieste d'Or*, joint. der. au Samson. (EL, r. 6, f. 77 v<sup>o</sup> ; r. 13, f. 81 v<sup>o</sup> et 228.) — 1446 : *Massur* contenant *dois demoraiges* exstant elle ruwe de Pont, joint. vers le Marché aux hoirs Henry de Hutten, là le *Teste d'Or* stat et joint. vers le pont des Arches à Collar de Houten. (PI, r. 1380 des *Pawres de Saint-Nicolas*.) — 1460 : Maison en la rue de Pont appellé le *Tieste dorre*, joint. vers le Marché à Thiry de Polleur, jadic, appartenant à présent à dam. Isabea, vefve de Henry de Hutten, jadic vers Moeuze à Renchon de Preydt, par derr. vers Nouvis à un chasseur partenent alle maison delle *Grande Tieste d'Or*. (Par. *Sainte-Catherine*, Stock, r. 1545-1626, f. 63.) — 1465 : Li *Tieste d'Or* et le *Petite Tieste d'Or* en le rue de Pont qui n'est qu'un demorage. (EL, r. 30, f. 38 v<sup>o</sup>.) — 1475 : *Maison brûlé de la Tête d'Or*, en la rue du Pont. (Ibid., r. 35, f. 8 v<sup>o</sup>.) — 1536 : *Maison quondist le Petite Tieste d'Or*, en la rue de Pont, joint. vers le Marché à Martin de Noville. (*Abbaye Saint-Laurent*, *Cour des Tenants*, r. 2, f. 45 v<sup>o</sup>.) — 1540 : *CB*, r. 1540-1541, f. 11 v<sup>o</sup>.) — 1590 : *Tête d'Or*. (RP, r. 9, f. 250 v<sup>o</sup>.) — 1595 : La *Grosse Tête d'Or*, joint. vers les Mineurs à la *Petite Tête d'Or*, joint. vers les Mineurs à la *Petite Tête d'Or*, vers la rivière à l'Anéa d'Or, der. au Chat et au Grand Samson. (Ibid., r. 10, f. 25 v<sup>o</sup>.) — 1600 : *Maison de la Petite Tieste d'Or*, joint. vers le Marché à la tenure delle maison de la *Gayoule* : vers *Mæse* à la maison de la *Grande Tieste d'Or* ; qui tient Stienon Uten et devant au real chemin. (*Stock Frésart*, f. 9.) — 1653 : Pierre Simons, le jecunes, possesseur de la maison de la *Grande Tieste d'Or*, joint. vers les Frères Mineurs, à la maison de la *Petite Tieste d'Or*, vers le Vieux pont, à la maison de l'Onneau d'Or, possédée par Stienne Uten. (Par. *Sainte-Catherine*, Stock 1515-1626, f. 158.) — 1660 : RP, r. 25, f. 438 v<sup>o</sup>.)

(2) 1478 : *Cart. Saint-Laurent*, r. 3, f. 196.

(3) C. DE BORMAN, *Les échevins*, t. II, p. 278.

(4) 1459 : *Maison sour le Mercheit*, appellé le *Petite Gaiolle*, en laquelle demoiert Erken le corbesier, et faisant li *angleit* (angle) delle ruwe de Pont, de costé vers *Sainte-Kathelin*, joint al *Grande Gayoul*. (Par. *Saint-André*, r. sur *parchemin aux Cens et Rentes*, f. 7 v<sup>o</sup>.)

(5) RCC, r. 1649-1653, f. 377.

(6) *Gazette de Liège*, 23 février 1780-10 février 1790.

(7) DE THIEUX, *Bibliographie liégeoise*, 2<sup>e</sup> éd. n<sup>o</sup> 1310.

## Pont des Arches

RUE DU — Nous voici parvenu au *pont des Arches*. Comment ne pas nous y arrêter quelque peu ? Cet ouvrage d'art n'est-il pas depuis de longs siècles l'un des plus précieux joyaux de la cité ? A coup sûr, depuis le régime qui succéda à la principauté, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce pont fait partie de la grande voirie et se trouve de la propriété de l'État, tandis qu'auparavant il dépendait de la Cité exclusivement. A coup sûr aussi, il a été, en raison de sa valeur, la première victime en notre ville, de la terrible guerre de 1914-1918 ; mais, comme le phénix de la fable, il devait ressusciter tel quel de ses ruines. Il n'en est pas moins resté le pont favori des Liégeois.

Vainement des auteurs ont nié les origines lointaines de son appellation ; vainement des novateurs ont tenté de la métamorphoser, à l'époque de la Révolution française, en *pont de la Victoire*, et plus récemment, par un mouvement de patriotisme mal conçu, en *pont de la Cité* ou en *pont Léopold* (1). L'antique et populaire dénomination *pont des Arches* a prévalu malgré tout. Elle est indissolublement unie à d'impérissables souvenirs du passé national, comme le pont lui-même. Témoin des grands épisodes de notre histoire, il y a pris une large part. Nul monument n'a plus que lui subi les effets de la transformation des mœurs et des institutions nationales. Nul n'a été plus intimement mêlé à nos malheurs comme à nos triomphes, à nos afflictions comme à nos joies. Jadis, il n'y avait pour ainsi dire pas de fêtes publiques sans l'illumination générale du pont des Arches. Il remplissait, dans les jours de liesse, le rôle qui est présentement dévolu au pont Saint-Léonard pour les feux d'artifice (2). Pendant tous les événements bellicieux dans lesquels Liège a été impliquée aux diverses époques de notre histoire, il a joué un rôle notoire. Au XX<sup>e</sup> siècle, lorsque, en 1914, notre indépendance nationale subit les atteintes, le pont des Arches — nous venons de le dire — fut livré en holocauste, un peu trop hâtivement à la vérité, pour tenter de la sauver.

La prédilection témoignée par nos pères pour le pont des Arches résultait aussi de l'importance extrême qu'il avait alors plus que de nos jours. Durant de longs siècles, en effet, et jusque fort avant dans le XIX<sup>e</sup> siècle, pour mobiles stratégiques et autres, il fut le seul pont qui reliât, chez nous, les deux rives de notre beau fleuve. Dans son cours principal, la Meuse n'était traversée par aucun autre pont de Huy à Maestricht.

En ces conditions, que le pont des Arches ait, aux siècles passés et en notre temps, fait l'objet de maintes monographies (3), on pourra ne pas s'en étonner. Nous

(1) Voir ce dernier intitulé.

(2) Dès le 28 novembre 1683, les bourgmestres de Liège, à l'occasion tant de l'élevation du prince Maximilien-Henri de Bavière à l'évêché de Munster, que de la conclusion d'une paix signée le 23 du même mois, entre le prince et la Cité, firent tirer un feu d'artifice au milieu du pont des Arches. (ABRY, RH, p. 477.)

(3) La plus ancienne monographie du pont des Arches a paru en appendice, par ordre de la Cité, l'an 1663, dans le travail intitulé : *Moyens et conditions à redresser le Pont des Arches*. Liège, Jean-Fr. van Milst. Au XIX<sup>e</sup> siècle, des études historiques sur le pont des Arches ont été publiées : en 1834, par Ed. LAVALLEYE, dans le *Politique, Messager de Gand*, série 1<sup>re</sup>, t. II ; en 1842, par POLAIN, *Liège pittoresque*, pp. 225 et suiv. ; en 1859, par Ferd. HENAU, *BIAL*, t. III ; en mars 1859, par Ed. LAVALLEYE, *Gazette de Liège* ; en 1860, par Eug.-M.-O. DOGNÉE, *Histoire du Pont des Arches*. — Aug. Hock (tome II, *Œuvres*), a, en un chapitre, conservé maints souvenirs de traits de mœurs et d'usages locaux se rattachant au pont des Arches (renversé en 1859).



eussions même pu nous abstenir d'en produire une à notre tour, si l'étude raisonnée et la découverte de textes anciens, inédits, ne nous avaient permis de ramener au jour foule de détails historiques qui paraissent perdus à jamais ; en outre, fourni l'occasion de relever une série d'erreurs considérées jusqu'ici comme des vérités ; de montrer l'inanité d'assertions légendaires acceptées trop bénévolement par tous les historiens du pont des Arches.

N'est-ce pas véritablement faire fi de la critique historique que prétendre, avec Ferd. Henaux que « le pont sur la Meuse, » = **pons Mosae, dont parle Tacite**, à l'an 69 après Jésus-Christ <sup>(1)</sup> « est probablement le pont de Liège », quoique lui-même doive déclarer en note ne pouvoir justifier son opinion <sup>(2)</sup> ? N'empêche que, dans sa dernière édition de Charlemagne, il avance catégoriquement : « Lorsqu'ils eurent conquis le pays, les Romains fortifièrent le bourg de Liège, comme tête du pont que traversait la Meuse <sup>(3)</sup> ». Dognée, du moins, comprenait l'impossibilité de rattacher la bâtisse mentionnée par Tacite au sol de la cité liégeoise <sup>(4)</sup>.

Notre ville n'existant pas alors, il n'y avait pas de motifs pour ériger ici un aussi vaste ouvrage, d'autant que, à ce temps éloigné, la route militaire conduisant de Tongres en Germanie ne traversait nullement le territoire de notre ville, mais atteignait la Meuse beaucoup en aval.

Un fond à peu près désert comme était à ce moment le vallon, qui, trois ou quatre siècles après, seulement, recevra la villa unique y découverte à l'emplacement de la place Saint-Lambert, un fond où Liège ne devait naître véritablement qu'à la fin du VII<sup>e</sup> siècle, réclamait-il l'établissement d'un pont au temps de Tacite ? Quels services eût-il rendus dans une région inhabitée ? Qui enfin l'aurait bâti et entretenu ?

Jean d'Outremeuse, si prompt à éloigner les origines des choses, n'ose pas remonter, cette fois, à un âge aussi reculé. Il attribue la **construction du soi-disant pont primitif** de Liège, du Souverain-Pont, à son héros de prédilection, Ogier le Danois ; mais il se garde d'avancer que cet ouvrage avait été jeté entre les deux rives de la Meuse <sup>(5)</sup>.

C'est cependant en se basant uniquement sur le raconter de Jean d'Outremeuse que des écrivains de beaucoup postérieurs ont voulu prendre ce monument pour le premier pont des Arches et le prolonger, non jusqu'à l'emplacement de l'ancienne rue Sur Meuse, indiqué par Jean d'Outremeuse, mais jusqu'à l'endroit où se développe le quai des Pêcheurs <sup>(6)</sup>. L'historien facétieux du XIV<sup>e</sup> siècle, qui reporte la construction du travail de l'imaginaire Ogier à l'année 811, réfutait d'avance cette assertion en attestant qu'on était obligé, à cette date, de passer le fleuve en bateau <sup>(7)</sup>. Il ajoute

plus loin que, en 887, aucun pont n'était élevé au-dessus de la branche principale de la Meuse, lorsque, à l'en croire, le même Ogier le Danois aurait construit un pont ou chaussée surélevée depuis Hors Château jusqu'en Cornillon <sup>(1)</sup>.

De fait, il n'est plus permis aujourd'hui de croire que le soi-disant Ogier le Danois a accompli chez nous les œuvres lui prêtées par Jean d'Outremeuse. Autant vaudrait admettre la légende suivant laquelle Charlemagne aurait fait précipiter dans la Meuse, du haut du pont des Arches, le célèbre cheval Bayard des non moins réputés quatre fils Aymon. Nul des annalistes locaux du IX<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle n'a indiqué et pour cause, ni une seule arrivée sur notre territoire du légendaire compagnon d'armes du puissant monarque, ni un seul des travaux qu'il Jean d'Outremeuse lui attribue. Ces travaux ont simplement été inventés.

Quelle que soit la date d'origine, le Souverain Pont doit abandonner le droit d'aînesse au pont des Arches. Le qualificatif *souverain*, qui a ici le sens de « supérieur, en amont », le prouve. Il implique la création préalable d'un pont inférieur, qui est le pont des Arches.

Ce dernier n'a été dressé pour la première fois qu'après le règne de Notger. Sous ce grand administrateur, la circonscription de la cité s'arrêtait à la Meuse. Son successeur adjoignit à la ville le territoire de la rive droite, la principale partie du quartier d'Outre Meuse actuel.

N'ayant eu pendant longtemps pour habitants qu'un groupe de pêcheurs, peut-être aussi, un certain nombre de maraîchers, ce territoire se peupla assez rapidement. Un passage d'eau par bateau suffit pendant longtemps à permettre à ces habitants de venir débiter leurs marchandises au marché de Liège et de s'y approvisionner des objets dont ils avaient besoin. Les rapports de plus en plus fréquents de la cité avec le quartier nouveau, au milieu duquel une large voie avait été frayée pour faire communiquer les Liégeois avec l'Allemagne et le Limbourg, rendirent bientôt indispensable l'établissement d'un pont solide unissant les deux rives de la Meuse. A l'encontre de sa crédulité native et de ses exagérations patentes habituelles, Jean d'Outremeuse est ici d'accord avec nous. En décrivant les terrains d'au delà du fleuve qui seraient devenus, d'après lui, l'apanage de la famille des Prés, de par la volonté de Notger, il proclame derechef qu'à cette époque encore, il n'y avait pas de pont des Arches, que celui-ci a été construit « longtemps après <sup>(2)</sup> ».

Les titres d'authenticité de la naissance du vieux monument remontent à la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. L'honneur de sa conception et de sa réalisation revient à l'évêque Réginard qui régna sur notre principauté de l'an 1025 à l'an 1038. A propos de l'érection de ce monument, Jean d'Outremeuse se place en contradiction, non seulement avec la vérité historique, mais avec lui-même. On l'a vu affirmer à diverses reprises, qu'avant le XI<sup>e</sup> siècle aucun pont ne reliait les deux bords du fleuve à l'endroit où s'éleva ensuite le pont des Arches. Or, il raconte qu'en l'année 1045 — il a voulu écrire

(1) Claudius Labeo Betasiorum Tungrorumque et Nerviorum tumultuaria manu restitit, fretus loco, quia pontem Mosae fluminis antecesserat. (*Histor.*, lib. IV, c. 66.)

(2) Notice sur le Pont des Arches, pp. 6-7.

(3) Page 187.

(4) Histoire du Pont des Arches, pp. 4-6.

(5) T. III, p. 9.

(6) Cette interprétation erronée de la pensée de Jean d'Outremeuse se rencontre déjà dans le « Narré sommaire des Structures du pont des Arches » écrit en 1663. (*Moyens et conditions à redresser le Pont des Arches*, p. 76.)

(7) Tome III, p. 9.

(1) 887 : « Jusques al pont des Arches, qui n'astoit encors fait adont. » (T. IV, p. 26.)

(2) « Je vous nomme Saint Julien et li pont des Arches por miez connoistre et entendre chu que je dis ; mains ilh n'astoit encors nulle nouvelle d'eaux (eux), ne si ne fut lonctemps après. » (T. IV, p. 146.)



1036 — le « grans pons de Meuse... viez (vieux) de temps le Danois Ogier <sup>(1)</sup> », fut emporté pendant une terrible crue du fleuve. C'est, suivant Jean d'Outremeuse toujours, à la suite de ce désastre que Reginard, après avoir exhaussé le sol au centre de la cité, aurait fait « sour les arches de viel pont, un pont de *pirez* (pierres) grans et fors ». Le légendaire du XIV<sup>e</sup> siècle ne se moque pas mieux de ses lecteurs.

Gilles d'Orval, qui écrivait un siècle et demi antérieurement à Jean d'Outremeuse, Renier, annaliste de Saint-Laurent, enfin le chanoine Anselme, contemporain de l'événement, sont les seuls, de ces âges reculés, qui nous renseignent sur l'érection du pont au XI<sup>e</sup> siècle <sup>(2)</sup>. Tous trois rendent à Reginard l'honneur d'avoir construit de ses propres deniers un magnifique pont sur la Meuse. Tous trois aussi le présentent comme une œuvre nouvelle, comme n'ayant point eu de précédent. Anselme fixe la naissance à l'année 1026 <sup>(3)</sup>. En tout cas, dès l'an 1026, une famille liégeoise était connue sous le nom du *Pont*, comme nous l'exposons à la rubrique *rue du Pont*.

Aucun de ces annalistes ne signale la **source d'eau merveilleuse** qui, à entendre Jean d'Outremeuse, aurait jailli du fond du fleuve, lorsqu'on y creusa pour poser l'une des piles <sup>(4)</sup>. Plusieurs auteurs liégeois ont ajouté foi au phénomène. Villenfagne est du nombre : « Quand les eaux sont basses », écrit-il, on aperçoit encore cette source à côté des restes de la deuxième pile de l'ancien pont <sup>(5)</sup>. »

Le fait, paraît-il, se serait renouvelé en 1860, lorsqu'on jeta les fondements du pont actuel. Ferd. Hénaux qui avait bu de cette eau et reconnaissait qu'elle était très limpide, doutait qu'il y eût là une source véritable. Il expliquait ainsi la venue de cette eau : « Par suite du barrage momentané, les eaux doivent exercer une grande pression sur le fond ; s'infiltrer à travers le gravier et revenir au jour par la première crevasse venue. C'est là un phénomène qui a dû se produire à chaque reconstruction du pont <sup>(6)</sup>. »

Cette explication, pour être la plus simple, doit se trouver la plus acceptable.

On a prétendu aussi que, en des temps lointains, le pont portait le vocable de son fondateur, *Reginard*. Rien n'est moins exact que cette assertion. Les deux annalistes cités plus haut l'appellent d'une façon générale *pont de Meuse*.

Jean d'Outremeuse, qui désigne constamment, comme tout le monde, le monument *pont des Arches*, voit là une espèce d'acte de reconnaissance envers son demi-dieu Ogier le Danois, en mémoire du soi-disant pont élevé par ce paladin. Ne croyait-il pas pouvoir établir un rapprochement, à raison de la ressemblance phonétique, dans le langage populaire, entre le mot *Arches* =

*âche* prononcé en wallon et le nom *Ogier* <sup>(1)</sup>? Il est vrai qu'en des siècles plus rapprochés, la prononciation *pont d's-âches*, trop librement entendue, a produit des interprétations qui valent la précédente. Dans la vue de Liège, faite par le florentin Guichardin en 1567, le *pont des Arches* est transformé, pour des motifs semblables, en *pont Sage*, et une autre vue de Liège, dite de Werner, datée de 1750, le qualifie de *pont des Souris*, traduction un peu trop libre pour un germanophile du terme pont de *Mausa*, donné en latin sur la même carte pour *pont de Meuse*.

La dénomination *pont des Arches* elle-même peut paraître naïve de nos jours. C'est une nouvelle preuve en faveur de son ancienneté. Elle se justifiait dans les premiers siècles de son existence, alors que la plupart des ponts se composaient de piles supportant un tablier en charpente. Un pont avec des arches était extraordinaire. Le chroniqueur de 1663, déjà cité, émettait la même pensée :

« On lui donna », écrit-il, « le nom de *Pont des Arches*, parce que les ponts de bois ne pouvant avoir des arcures, celui-ci, pour la commodité de la navigation, en avait sept bien massives, fort larges et bien hautes, ainsi qu'il est aisé à remarquer de ce qui en reste aux épaules de part et d'autre et au fond de la Meuse <sup>(2)</sup>. »

A la vérité, le monument de Reginard n'était point spécifié *pont des Arches* dans le principe. Le peuple l'appelaient le *pont* tout simplement. De la sorte continue d'être dénommée la rue qui y conduisait.

Spécifier était inutile. Il n'y avait aucune confusion à craindre, puisqu'il formait l'unique pont de Liège. La situation changea quand, bientôt après, fut construit, en amont un second ouvrage d'art. Il fallut alors établir une distinction. Le dernier, composé d'une seule travée était dit *Souverain Pont*, c'est-à-dire « pont supérieur en amont », tandis que le premier, de dimensions beaucoup plus considérables à plusieurs voûtes, devint d'une façon générale le *pont des Arches*, nom qui allait être transmis fidèlement jusqu'à nos jours. Ainsi apparaîtrait-il invariablement depuis le XII<sup>e</sup> siècle, au moins, dans les archives locales <sup>(3)</sup>.

Au XIII<sup>e</sup>, il servira déjà de nom de famille <sup>(4)</sup>.

Reposant sur de puissantes assises de pierre, le pont dû à Reginard ne manquait pas de présenter un caractère de grandeur, extraordinaire pour l'époque <sup>(5)</sup>. On y avait surtout employé le grès gris dont les carrières offraient d'abondants approvisionnements non loin du centre de la cité. La construction demanda cinq longues années d'un labeur incessant, selon Jean de Stavelot <sup>(6)</sup>.

La culée de la rive droite reposait à l'entrée de la

(1) Tome IV, p. 228.

(2) ANSELME apud MGH, t. VII, p. 210 ; GILLES D'ORVAL (*Ibid.*) ; RENIER, *VITA REGINARDI*, c. 16, p. 577.

(3) 1026 : « Et inter alia quae fecit insignia, *pontem supra Mosam magno sumptu extruxit.* » (ANSELME, apud PERTZ, MGH, t. VII, p. 210.) — « Super fluvium Mosam difficili admodum atque sumptuosus labore *pontem maximum extruxit.* » (AEGID. AUREVALLIS.)

Jean de Stavelot dit aussi que Reginard fit le pont de ses deniers. (Page 587.)

(4) Tome IV, page 229.

(5) Villenfagne cité par Polain, dans *Liège pittoresque*, p. 228.

(6) *Notice sur le pont des Arches*, p. 12, note 1.

(1) « Li pons est nommeis et est « li pons des Arches », ch'est à entendre li pons qui est fais sour les arches de viel pont que Ogier fondat. » (T. IV, p. 229 ; V. aussi t. III, p. 492.)

(2) *Moyens et conditions à redresser le Pont des Arches*, p. 77.

(3) 1215 : *Ultra pontem Archarum.* (*Charte de HSM ; Leodium*, 1908, p. 90.) — XIII<sup>e</sup> siècle : *Super pontem Archarum.* (*Obituaire de Saint-Denis.*) — 1294 : *Maison ki fut Johan Soteriel le mangon, se siet delcis le pont des Arches.* (*PI*, t. 13, f. 212.) — 1316 : *Brassinne et pré... outtre le pont des Arches.* (*CF.*)

(4) 1278 : *Godefroid del Pont des Arches*, citain de Liège. (*PI*, *Cartul.*, f. 30.)

(5) « Reginardus *pontem lapideum Mose superedificavit.* » (*PLACENTIUS, Catalogus*, etc., ad *Regin.*)

(6) J. DE STAVELOT, p. 587.



Chaussée des Prés, à la même place que celle du pont actuel. Le monument s'appuyait à la rive gauche, juste en face de la rue du Pont qui lui a pris son nom dès l'origine. On peut encore se faire une idée de la largeur et de la direction qu'avait cet antique pont par le peu qui reste de l'impasse dite du *Vieux Pont des Arches*. Par la situation de la même voie, il est possible également de se rendre un compte plus ou moins exact de la pente raide qu'il fallait gravir de ce côté pour monter sur le pont des Arches, malgré les transformations de voirie opérées de notre temps rue de la Cité.

L'impasse mutilée à diverses reprises et appelée présentement du Vieux Pont des Arches était bien le débouché du pont de Réginard.

\*  
\*\*

**Où s'arrêtait le pont?** Des chroniqueurs ont prétendu qu'il se développait jusqu'à l'entrée de la rue du Pont. Mieux vaut dire que la maison de la Cloche, formant jadis l'angle de l'impasse du Vieux Pont et du quai de la Goffe, mais démolie depuis l'an 1882, était fondée sur la culée transformée en cave. Jean d'Outremeuse, qui a connu ce pont, peut, cette fois, parler en connaissance de cause. Il nous apprend que le monument prenait naissance à l'église Sainte-Catherine. Or ce sanctuaire avait, à ce temps, son siège en la rue devenue impasse du Vieux Pont, au pied du pont, ou contre celui-ci, comme le mentionnent des documents du XIII<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XIV<sup>e</sup>. Il s'élevait en face d'une maison appelée alors des Quatre Piliers (1).

C'est bien à l'emplacement de l'ancienne maison de la Cloche qu'était la culée du pont. D'importants vestiges en ont été découverts en 1911, lorsque le sol fut creusé pour la pose du pylone téléphonique à la place susdite. L'ouvrage était réellement en grès houiller et très caractéristique. Dans le lit de la Meuse même, le Conseil de la Cité s'attacha, l'an 1748, à faire disparaître des vestiges du pont primitif tout ce qui pouvait nuire à la navigation (2).

Le pont, dont le tablier était en montée accentuée, avait été bordé assez rapidement d'une **double rangée de petites maisons** d'artisans et de commerçants (3), attirés par l'abondant passage qui se produisait là. On avait coutume, au moyen âge, dans les villes notables, de bâtir ainsi des demeures le long des ponts. La permission de s'y établir résultait, chez nous, d'un octroi accordé d'abord au profit de la Cité seule (4), plus tard, en vertu de la Paix de Flône du 1<sup>er</sup> juin 1330, au profit, par moitié, de la Ville et du prince. Le pont des Arches ressemblait à une véritable rue. Remarquons que, si les maisons étaient presque toutes affectées à quelque négoce, elles appartenaient pour la plupart à

des familles opulentes, à des bourgmestres, des échevins, etc. (1).

Selon un racontar, fort sujet à caution, de Jean d'Outremeuse, dès l'an 1112, un superbe christ, rapporté du siège de Milan par l'évêque Otbert, aurait orné une « arche de pont des Arches, de costeit d'amont (2) ». Peu après, en tout cas, au pied du pont, vers Outre Meuse, une chapelle était élevée en l'honneur de saint Nicolas (3), patron des pontonniers.

Ce qui différenciail davantage encore le plus vieux pont des Arches du récent, c'était son **caractère** essentiellement **militaire**.

Les remparts de la première enceinte de la Cité, après avoir passé en face de Potiérue, obliquaient ensuite et longeaient le bord de la Meuse en la remontant. Ils venaient rencontrer le pont des Arches, mais se poursuivaient au delà. A l'entrée du pont, une **porte défensive** unissait les deux tronçons du mur d'enceinte. Elle fut conservée, même après que les remparts primitifs eurent été déclassés, pour employer une expression technique moderne. Jean d'Outremeuse, qui voyait souvent cette porte, dit qu'elle était élevée en face de l'église Sainte-Catherine, donc au pied du pont (4). Voilà pourquoi elle recevait indifféremment le nom *porte du pont des Arches* et *porte Sainte-Catherine* (5). Elle est même désignée *porte en Neuvise* dans une charte de l'an 1205 (6). Souvent aussi on la qualifiait de *tour* (7), parce qu'elle était surmontée d'une petite *tour* ou tourelle. C'est cette tourelle évidemment qui aura induit Jean d'Outremeuse à imaginer l'existence, en des temps antérieurs, là tout proche, d'un prétendu château fort qu'il dénomme Sainte-Catherine. Son esprit inventif voyait dans la porte du pont, « une des tours dedit casteal. « Cette tour était plutôt une gloriète », comme on l'a également désigné. A la porte était le corps de garde de la Compagnie des Arbalétriers qui, dès lors, avait pour mission de garder le pont des Arches (8).

Ce faible ouvrage défensif est mentionné dans de nombreux documents du moyen âge (9). Des maisons de particuliers attenaient à cette porte de divers côtés (10). L'une d'elles appartenait, au XIV<sup>e</sup> siècle, à Jean Pevereal, banquier et *maître* (bourgmestre) de Liège, antérieurement à Thiry Clouz dit de Herve (11).

(1) *CESL*, t. V, n° 1941.

(2) Tome IV, p. 312.

(3) Année 1337 : Maison ki siet a dois maison près delle *Chapelleit Saint-Nicolay* a piet de pont des Arches (Outre Meuse). (PI.)

(4) Tome IV, p. 487.

(5) XV<sup>e</sup> siècle : Defours la *porte Sainte-Catherine*. (EL, t. 2, f. 97.)

(6) BORMANS, *Anal. d'un cart. du Val Saint-Lambert*, p. 17.

(7) 1306 : Maison qui siet a piet de point des Arches et par decha le *thour* del pont vers Sainte-Katherine. (*Stock Sainte-Catherine*, t. 1440-1480, f. 43.)

(8) 1456 : Maison sour le viel pont des Arches, joindant vers Sainte-Catherine, ale *porte des Arballétriers*. (EL, t. 20, f. 261 v°.)

(9) 1322 : Porte de point des Arches. (*Stock Sainte-Catherine*, t. 1440-1480, f. 45 v°.) — 1370 : Domus in introitu vici de Marniers a portae versus pontem Archarum. (*Cart. Sainte-Croix, Œuvres, Chartes, Privileges*, t. 1275-1710, f. 238.) — 1393 : Maison sour le pont des Arches, joind. vers la *porte* de dit pont à... (*Ibid.*, f. 252.)

(10) 1335 : Maison a piet de pont des Arches, de costeit vers Sur Muse az Saniers, entre li *porte* de dit pont et la maison Massin le barbier. (*Stock Sainte-Catherine*, t. 1440-1480.) — 1394 : Maison al piet de pont des Arches, entre le maison qui fut Colar delle Haiste, jadis le gohelier et le *porte* de Pont des Arches. (*Cart. Saint-Laurent*, t. 1, f. 174.)

(11) 1384 : « Johans Pevereaz, cangeur citain de Liège » donne en « lansaige et en héritage perpétuellement à Johan Pevereal, son fils légitime, le maison en laquelle il main présentement qui jadis fut Thiry Clouz son *grand saigneur* (grand-père), citain de Liège, seant deleis le *porte* de point des Arches de costeit d'aval et joind. alle maison maistre Johan le Barbier. (*Stock Sainte-Catherine*, t. 1440-1480, f. 48.)

(1) 1294 : Spier desous la *toir* (tour) de Sainte-Katherine, devant le pire a pont. (PI, t. 13, f. 185.) — 1337 : Desous la *tour* Sainte-Katheline contre le pont des Arches. (*Ibid.*, t. 16, f. 29.) — XIV<sup>e</sup> siècle : Maison devant Sainte-Katherine, condist à IIII *piilers*, sour le Pont. (HC, *Stock* 997, f. 218.)

(2) RCC, t. 1748-1750, f. 10. — Naguère encore quand les écluses étaient ouvertes, on retrouvait de rares fragments du pont primitif dans la Meuse en face de la rue du Pont.

(3) XIII<sup>e</sup> siècle : Pro quo habemus XII denarios exeutes de *domo super pontem Archarum*. (Obit. de Saint-Denis, f. 3 v°.) — 1294 : Johans li faveiral ki maint sor le pont des Arches. (PI, t. 11, f. 81.) — 1322 : Colar dit Clous de Herve qui vent le fier sour le pont des Arches. (*Paroisse Sainte-Catherine*, *Stock* 1440-1480, f. 43.) — 1363-1393 : (PONCELET, *ICSC*, n° 690 et 1087.)

(4) 1330 : Doit à la Cité pour aismens, pons, etc., Alardons de Staule por les dois maisons sor le pont des Arches à senestre, si le paic Bertrans Miez li coriers 13 solz et 4 deniers. (*CESL*, t. III, p. 364.)



Tours, porte et appendices continuèrent, bien qu'ils n'eussent plus de services à rendre, de subsister très longtemps après la destruction de l'antique pont (1). Celui-ci ne devait pourtant plus être relevé à la même place. La porte aurait-elle été maintenue si elle n'avait eu la situation indiquée plus haut, au pied du pont ?

Ce pont n'avait pas uniquement été défendu du côté de la ville. Des **ouvrages fortifiés** le fermaient encore **vers Outre Meuse**. La Chaussée des Prés, transformée en nouveau quartier de Liège, avait été choisie par une grande partie de la noblesse liégeoise et par les membres de la haute magistrature pour y construire leur résidence suivant les progrès de l'architecture de l'époque. On y compta bientôt de nombreux et somptueux hôtels.

L'antipathie des classes laborieuses mal conseillées se manifestait, dès lors, par des scènes tumultueuses, violentes mêmes. A l'inverse de ce qui se produisit en des siècles postérieurs, c'est en la cité que les hommes de désordre recrutaient le plus de partisans. Dans ces mouvements d'effervescence, assez rares heureusement, la populace courait par le pont des Arches, pour aller attaquer les riches habitants de la Chaussée des Prés. Ces derniers, en vue de se prémunir contre ces incursions dangereuses, parvinrent à faire dresser, de leur côté, sur le pont même, une porte massive précédée d'un pont-levis. Voilà, du moins, ce que signalait Hemricourt à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Il semble toutefois ne jamais les avoir vus, et laisse croire que ces ouvrages avaient disparu depuis longtemps (2).

Jean d'Outremeuse, contemporain de Hemricourt, ne dit mot, ni de la porte, ni du pont-levis. Plusieurs fois, cependant, au cours de ses interminables chroniques, il a eu l'occasion d'en faire état. Il a raconté, par exemple, et nous relatons d'après lui à *Chaussée des Prés* (3), le **conflit sanglant** qui, à propos d'impôt, éclata le 19 avril 1256, entre le peuple d'une part, les nobles et les Echevins retranchés dans la Chaussée des Prés de l'autre, et qui eut le pont des Arches pour théâtre. D'un détail fourni par Jean d'Outremeuse, il ressortirait non qu'il existait un pont-levis, mais bien plutôt que le tablier du pont était formé, partiellement, de planches et de madriers. Selon lui, en effet, les chevaliers du vinâve des Prés, se sentant menacés par le peuple en effervescence, se seraient empressés, afin de l'empêcher d'arriver jusqu'à eux, de faire déclouer et détacher les planches d'une travée du pont. Néanmoins, deux centaines de gens auraient réussi à pénétrer jusque dans la Chaussée des Prés, mais la poussée de la foule se serait produite si forte que les derniers arrivants auraient été se « buteir as planches qui n'estoient mie (point) atachié, toutes en l'aighes ». Quarante d'entre eux seraient tombés dans la Meuse et y auraient péri (4).

Reste à savoir si l'on doit accorder plus de créance à ces assertions qu'à beaucoup d'autres émanant du chroniqueur cité. En traitant du sanglant épisode de la Mâle

Saint-Martin, de l'an 1313, il répète cependant encore que « li grant pons des Arches *astoit adont* (était alors) de bois » et assure qu'on l'avait « abatus affin que li peuple ne fusse securus de *cheaz* (ceux) de delà les pons (1) ».

Jean d'Outremeuse n'est donc pas d'accord avec les divers autres chroniqueurs qui affirment que le pont des Arches de cette époque était de pierre (2). Leurs dires semblent trouver une confirmation dans les bâtisses nombreuses auxquelles le pont avait servi de fondation. Tout ce qu'il est permis de croire, c'est qu'à la dernière arche du pont, vers Outre Meuse, un tablier en poutre de bois et couvert de planches avait été réservé de façon, en cas de danger, à être rompu facilement pour couper toute communication à l'ennemi.

**L'ensemble de l'ouvrage** conservait l'aspect austère, la sévère solidité dont le moyen âge imprégnait les principaux monuments publics. Au dire de tous les historiens, il avait supporté durant quatre centaines d'années, non sans écorchures parfois, la violence du fleuve grossi énormément. Ce fut le cas notamment lors de l'inondation de 1396 : « Le troisième du mois de febvrier, les eaux furent si grandes que jamais on ne les avait eu si débordées. ». Il avait résisté aussi aux chocs répétés des glaçons dans les jours de **débâcle**. Celle de l'an 1408 lui fut très préjudiciable. Le fleuve, pendant environ trois mois, avait été entièrement fermé par la gelée. Lorsque le dégel survint, les effets se firent terribles. Les blocs énormes de glace allaient buter successivement contre le pont avec une force extrême. Il ne succomba pourtant pas dans cette lutte acharnée, mais il en fut ébranlé jusque dans ses fondements. Sa ruine apparaissait prochaine.

Peu de mois après il était témoin muet de **scènes désolantes**. A la suite de la désastreuse bataille d'Othée (1408), les Liégeois, réduits à merci, eurent à livrer aux vainqueurs quelques chefs et de nombreux bourgeois qui furent décapités sur les champs au-dessus de Grâce. Pendant que, au dehors, s'accomplissait cette atroce exécution, à Liège même, des soldats, conduits par Sire Jean de Jeumont, lieutenant de l'impitoyable Jean de Bavière, s'emparèrent, raconte Jean de Stavelot, de tous les nouveaux chanoines de la cathédrale, de prêtres et de moines, ainsi que de maintes femmes tenues prisonnières à la *Violette* (Hôtel de Ville), les conduisirent sur le pont des Arches et, du haut des parapets, tous ces malheureux furent cruellement lancés dans la Meuse où ils trouvèrent la mort (3).

L'antique monument ne survécut guère à ces scènes lamentables. Le 22 février de l'an 1409 (v.s.), une forte crue du fleuve s'étant produite, **le pont fut emporté**, au grand désespoir des Liégeois, déjà terriblement éprouvés par une succession de malheurs publics.

L'insubordination de la populace à Liège, sous Jean de Bavière, prince d'ailleurs de peu de conduite et nullement préparé à l'exercice de sa tâche, les discordes civiles et les désordres interminables qui en furent les conséquences naturelles, n'avaient point permis de veiller à la conservation du pont des Arches, au bon état de

(1) XV<sup>e</sup> siècle, Aysemences exstant desous le *thoure* de Vies pont des Arches. (*Stock Sainte-Catherine*, r. 1440-1480, f. 16.) — 1410 : Hustin André Pevereal cède à Marie, femme Louis de Saint-Martin une maison scante à pied du pont des Arches, joindant alle *porte*. (*EL*, r. 1, f. 257 v<sup>o</sup> ; r. 4, f. 31 v<sup>o</sup> ; r. 3, f. 21.) — 1450 : Maison devant Sainte-Catherine, près de la *porte* du pont des Arches. (*Ibid.*, r. 17, f. 56 ; r. 30, f. 132 v<sup>o</sup>.) — 1479 : Plaicce, maison... joind. à... tant vers la porte de Vies pont des Arches, comme vers le Nuef pont. (*Stock Sainte-Catherine*, r. 1455, f. 96.)

(2) *Miroir des Nobles*, édit. DE BORMAN, t. I, p. 303.

(3) Tome I, p. 251.

(4) Tome V, p. 325.

(1) Tome VI, p. 165.

(2) PLACENTIUS, *Catalog.*, etc. — Voir aussi SUFFRIDUS PETRI, ap. CHAPEAUVILLE, cap. 9, t. III, p. 82.)

(3) J. DE STAVELOT, p. 122. D'autres ajoutent que le nonce du pape d'Avignon fut au nombre des victimes de cette noyade. (SUFFRIDUS PETRI, ap. CHAPEAUVILLE, cap. 9, t. III, p. 83.)



ses fondements surtout. Ainsi les piles restèrent-elles profondément affouillées pendant une longue succession d'années. Telles sont, de l'avis répété du chroniqueur contemporain Jean de Stavelot, les vraies causes de la chute du monument (1).

La situation sociale et politique s'opposa longtemps de même au rétablissement de la grande voie de communication entre les deux parties de la ville. On ne pouvait plus traverser le fleuve qu'en bateau. Suivant Jean de Stavelot encore, quinze ans se passèrent avant qu'on mît la main à l'œuvre de reconstruction. Cependant, dans le testament inédit d'André Hustin Péveréal, de l'an 1414, nous avons trouvé la mention d'un « nouveau pont des Arches (2) ». De même, verra-t-on signaler, dans des archives de quelques années postérieures, le *vieux pont des Arches* (3) par opposition à un *nouveau*. Il ne peut s'agir ici que d'un pont de bois provisoire, lequel a, en effet, été jeté avant l'avènement de Heinsberg au siège princier en 1419.

Trois ans après, une certaine accalmie ayant fini par s'imposer dans les esprits, on s'occupa de la réédification d'un pont en pierre, quoique, à la suite de tant d'années de troubles, les finances communales fussent dans le plus déplorable état.

Les ingénieurs de l'époque jugèrent utile de faire suivre au pont projeté une autre direction, parce que, disait-on, le cours de la Meuse s'était modifié. Pour le placer en rapport avec le fil du courant, ils laissèrent la culée de droite à son emplacement et décidèrent de poser l'épaulement de la rive gauche en face de la rue Neuve (4).

Les deux premières années, l'on se borna à faire disparaître plus ou moins les ruines du vieux pont.

Ce fut l'occasion d'une grande festivité que la pose de la **première pierre**. On y procéda la veille, au soir, de la fête de l'Assomption, en l'année 1424 (5), au son des trompettes et d'autres instruments de musique, en présence des diverses autorités, de nombreux membres de la noblesse et d'une multitude de peuple. Faute de moyens pécuniaires, les travaux avancèrent péniblement, et, à différentes reprises, durent être suspendus. Ils avaient été entrepris grâce aux généreuses libéralités de bourgeois et bourgeoises, ainsi que des chapitres de la cathédrale et des collégiales, comme des abbayes.

Entretemps, on continua de tirer parti du **pont de bois**, qu'il fallut plus d'une fois renouveler ou restaurer. C'est ce pont que trouva debout la sédition ourdie par l'ambitieux Wathieu Dathin, sédition qui se manifesta le jour de la fête des Rois de l'an 1433. Ses partisans, au courant des dispositions courageuses dont étaient animés les hommes de métier d'Outre Meuse en faveur de l'ordre, avaient le dessein de scier les poutres de bois soutenant l'une des arches du pont et, ainsi, de rompre celui-ci. Ils voulaient empêcher les braves

gens de la rive droite de venir défendre la cause de la justice et de la légalité (1).

On ne leur laissa point le loisir d'exécuter cette criminelle tentative. Les meuniers, les tanneurs, les pêcheurs et les cureurs s'étaient groupés au pont pour le défendre, et permettre le rassemblement des valeureux concitoyens d'Outre Meuse. Quand ceux-ci, munis de leurs armes se furent groupés, ils traversèrent le pont et, précédés des gens de métiers, ils allèrent prendre une part active dans la lutte qui aboutit à la fuite honteuse de Dathin et de ses affidés.

Le procès de ces fauteurs de désordres se fit assez prestement (2). Un certain nombre d'entre eux furent déclarés bannis et condamnés à payer de fortes sommes d'argent qu'on affecta au rétablissement du pont des Arches. Quant aux Dathin et autres principaux chefs de l'insurrection, leurs divers biens furent confisqués au profit des métiers. Les représentants de ceux-ci et le Conseil de la Cité, réunis en assemblée plénière, le 28 mai 1441, résolurent d'employer la majeure part des revenus de ces biens, dit *des absentis*, à l'achèvement du pont également.

Cet ouvrage se poursuivit dès lors avec régularité. En 1444, le pont était assez avancé pour permettre d'y donner des fêtes à l'occasion du retour d'un lointain voyage, du prince Jean de Heinsberg qui les rehaussa de sa présence avec toute sa cour.

Le monument ne fut **achevé qu'en l'année 1446**. On l'inaugura le 10 juillet pour le passage de la processions traditionnelle qui se rendait aux Ecoliers, Outre Meuse, dans le but d'attirer la bénédiction du Ciel sur la nomination des nouveaux bourgmestres. L'édification du pont, entièrement en pierre et composé de sept arches comme le précédent, avait coûté environ 35.500 pesants florins du Rhin (3), somme très élevée pour l'époque. Jean de Heinsberg mourut dix ans après son achèvement.

Sous le règne de son faible et trop inexpérimenté successeur, Louis de Bourbon, les luttes civiles, quelque peu endormies, se ravivèrent pour longtemps. Le pont des Arches allait servir derechef de théâtre à des scènes désolantes. C'est de là que le personnage le plus important de l'opposition au prince, Raes de Heers, fit précipiter dans les flots du fleuve, en 1466, les Liégeois qui refusaient de satisfaire à ces exigences tyranniques (4).

Un instant on espéra voir finir la période de troubles et de perturbation. Dans un but de pacification, le pape avait envoyé un légat, Onifrius, à Liège. Arrivé en mai 1468, il fut reçu à Cornillon, comme un libérateur, par les autorités tant civiles que religieuses, et une foule immense, respectueuse. En un splendide cortège, on le conduisit vers la Cité. Ce cortège fit arrêt sur le Pont des Arches et, du milieu de ce pont, le représentant du Saint-Père bénit solennellement la multitude agenouillée.

Le mal social avait pris trop de développement, la colère du duc de Bourgogne était trop invétérée contre les Liégeois pour qu'il fût possible au délégué papal de réussir dans sa mission de paix. Quelques mois plus tard, Charles le Téméraire s'emparait violemment de Liège et faisait mettre la cité à feu et à sang. Une vieille

(1) J. DE STAVELOT, pp. 143 et 587.

(2) 1414 : Maison Johan Colaurt le mairnier ou ens je demeure à présent, séant devant le *nouveau pont des Arches*. (*Stock de Sainte-Catharine*, r. 1440-1480, f. 28.)

(3) 1422 : Deux maisons à la porte qu'on appelle de *Vis pont des Arches*. (EL, r. 3.) — 1432 : Demeurant au *Pied du pont des Arches*. (PONCELET, ICSC, t. I, n° 1535.)

(4) La date 1424 est celle fixée par Jean de Stavelot (p. 588).

(5) *Moyens et conditions à redresser le Pont des Arches*, pp. 77-78. — La *Grande Chronique belge* indique erronément, sans doute, l'année 1434, comme celle en laquelle le pont a été entrepris. (I. PISTORIUS, *Rerum familiarumque Belgarum Chronicon magnum, etc. Francofurti ad Moenum M.DC.LIV.* p. 397.)

(1) DE RAM, pp. 389 et suiv.

(2) J. DE STAVELOT, pp. 301, 315, 450-451, 541, 587-588.

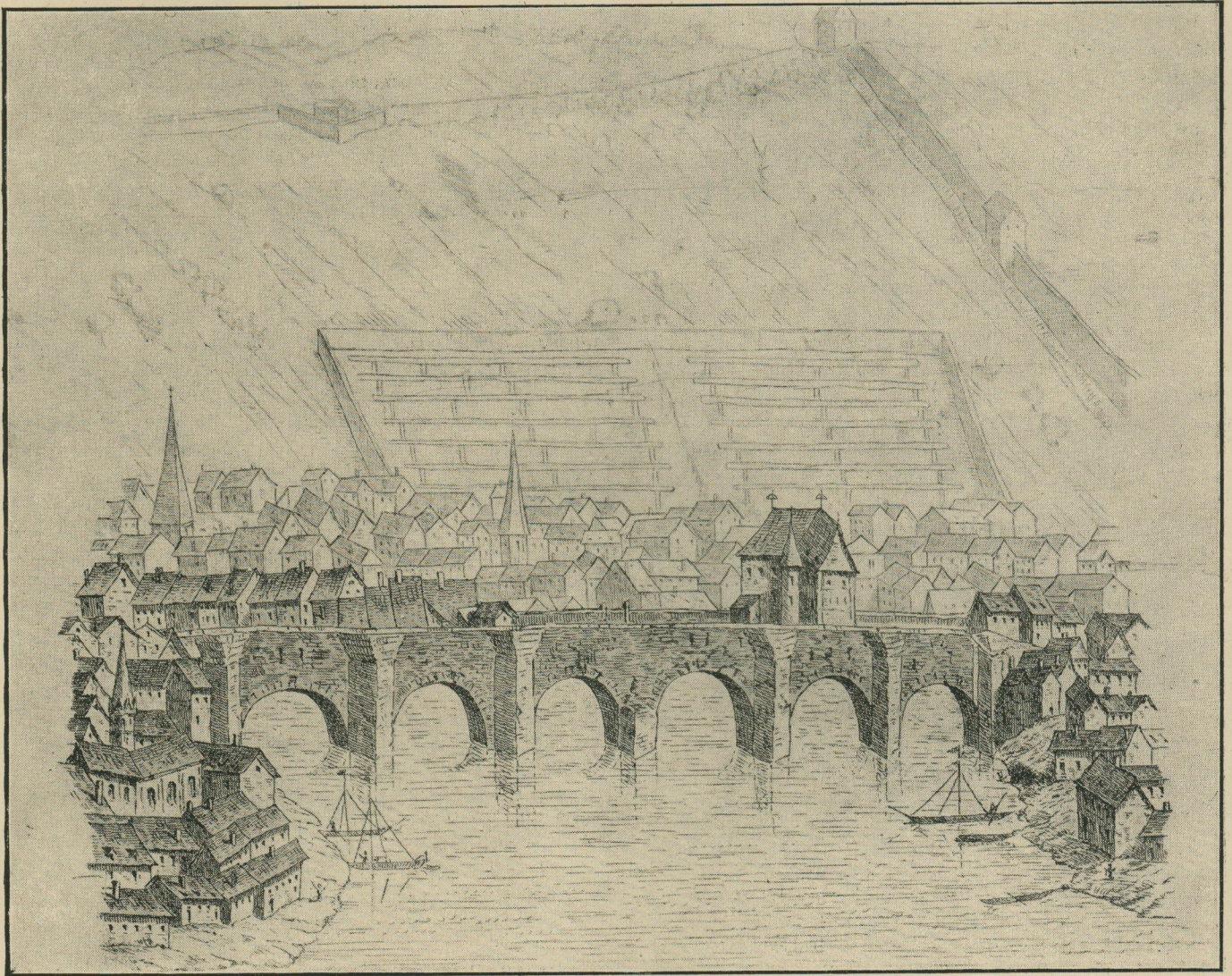
(3) J. DE LOOZ, apud DE RAM, p. 48.



chronique raconte qu'en cette circonstance, un ancien maître de Liège, Gilles de Lens, accomplit des prodiges de valeur en défendant, avec une poignée de braves, contre les Bourguignons, l'accès du pont des Arches, afin de laisser aux pauvres habitants de la ville le temps de s'éloigner et de se soustraire à la fureur des envahisseurs. Accablé de fatigue et succombant sous le nombre, le héros finit par perdre la vie, lui qui avait sauvé tant de ses concitoyens. Les soldats étrangers le précipitèrent du pont dans la Meuse.

sur Liège et d'y détruire deux arches du pont des Arches. Forcés de choisir entre deux grands maux, les Maestrichtois optèrent pour le second. Le 22, on les vit arriver en notre ville et entreprendre aussitôt leur odieuse besogne, au dire d'Adrien d'Oudenbosch. Heureusement, quand l'arche centrale eut été rompue, ils crurent avoir rempli leur triste tâche et reprirent la route de Maestricht.

L'ordre du farouche conquérant ne fut donc exécuté qu'en partie. Il suffit, pour rétablir provisoirement la



Le pont des Arches reconstruit en 1436 et renversé en 1643

Par un acte du 1<sup>er</sup> juillet 1469, que lui imposa le vainqueur, Louis de Bourbon donna au duc de Bourgogne, pour une durée de trente ans, tous droits, profits et émoluments du tonlieu établi sur les denrées et marchandises passant sous le pont des Arches. Nous donnons des détails sur ce tonlieu à la rubrique *Meuse*.

Le pont, du moins, n'a point péri dans la catastrophe de 1468, qui dura les huit premières journées de novembre. Le 12 du même mois, la vengeance du duc n'étant pas encore assouvie, il mit les milices de Maestricht en demeure, soit de l'aider dans son expédition contre le pays de Franchimont, soit de se porter

communication entre les deux sections de la ville, de jeter de grosses poutres de bois et de les couvrir de planches, là où le pont se trouvait coupé. On n'en fut pas moins obligé, en novembre 1468, d'établir pour un an un passage de la Meuse sur bateau (1). La Cité se préoccupa pourtant de la réfection du pont. On avança même de l'argent à cette fin en 1477. Le 10 novembre 1478, les chefs communaux décidèrent de remplacer les parties de bois par de la pierre comme autrefois (2).

(1) *CF*, t. 248.

(2) BARTOLLET, *Consilium Juris*, n<sup>os</sup> 85 et 86.



et d'en couvrir les frais au moyen d'un droit de passage (1).

Cette résolution fut réalisée l'année suivante (2). Le péage fut maintenu bien des années. L'an 1485, le droit fut repris pour un an par maître Corbellus de Presseur, le bourgmestre, au prix de 825 florins. Il était convenu que toutes les marchandises des citains de Liège ou de la banlieue ne seraient pas sujettes à ce paiement, de même que celles des habitants de Maestricht et d'Aspre destinées à l'approvisionnement de ces localités uniquement (3).

Cependant, aux discordes civiles se joignirent les luttes d'ambition entre de hautes et puissantes familles, luttes qui empêchèrent tout travail de restauration. C'est dans un des épisodes de ces guerres intestines que Robert de La Marck, ayant établi en 1490 son quartier général Outre Meuse, s'y fortifia et édifia sur la seconde pile du pont des Arches, vers la rive droite, un fortin, muni d'une porte et d'un pont-levis, dont l'établissement aura été rendu aisé en raison de la situation particulière du pont des Arches. Cette petite forteresse fait l'objet d'une notice spéciale sous l'intitulé **Mâle Gouverne**, nom que le fortin porte dans l'histoire locale. Après avoir subi un changement de destination au bout de peu d'années, elle disparut seulement au XVII<sup>e</sup> siècle (4).

La défense du pont incombait depuis des temps fort éloignés à la Compagnie des Vieux Arbalétriers pour lesquels la Cité avait approprié un local l'an 1494 (5). C'était un poste important, et le corps qui l'avait dans ses attributions jouissait de beaucoup de considération. On vit le 4 juin 1506 le grand prince Erard de La Marck aller dîner fraternellement avec les arbalétriers sur le pont des Arches (6).

L'esprit religieux de nos ancêtres avait décidé à élever, dès l'an 1446, vers le milieu du pont encore, une chapelle en l'honneur de sainte Barbe (7), « pour la consolation », dit le Père Bouille, « des bateliers qui se trouvaient en péril de faire naufrage (8) ». Relevant de la circonscription de la paroisse Sainte-Catherine, la chapelle, renouvelée en 1489 (9), avait ses revenus particuliers et se trouvait le siège d'une confrérie de Sainte-Barbe. On verra bientôt ce qu'il advint de cette confrérie et de l'édicule religieux.

Sur certaines vues de Liège du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle, on distingue très bien, au milieu du pont, la petite chapelle près du local qu'occupait la compagnie des Arbalétriers, lequel était surmonté de l'arme qui avait donné son nom au corps ; il se trouvait sur le versant de la rive droite.

Le touriste Philippe de Hurgès jugeait le pont des

Arches « fort magnifique pour sa longueur, largeur et hauteur ; pour ses arches », ajoute-t-il, « qui sont très larges, pour les pierres dont il est composé, qui sont très grandes, très bien taillées et très dures, pour les piliers et bases qui le soutiennent, qui sont durables pour une éternité, à cause que les pierres dont elles sont façonnées sont toutes ancrées les unes aux autres avec des pattes de fer, et, par dessus ce, sont disposées en triangles du côté de Midy, tant pour mieux résister à l'impétuosité de l'eau qui vient de ceste part, comme pour durer contre les inondations fréquentes en la Meuse et aux glaces qui, autrement, endommageroient ce bel œuvre quand elles le viendroient rencontrer. Cest invention donc fait fendre l'eau, rompt les glaces, ou les fait couler insensiblement sans porter dommage au pont, ce qui ne se void (pas) seulement en celui dont nous parlons, mais encore en tous les ponts de Liège (1). »

A en croire le même voyageur, l'ouvrage se composait de « neuf arches voultées, très larges et très belles, contenant 665 pieds en longueur et 45 en largeur ».

Le monument de Heinsberg avait été bâti solidement. Il en fournit la démonstration en résistant fermement aux violences répétées des eaux. Ces violences y laissèrent parfois des traces sensibles. La Cité dut le restaurer, notamment en 1547 (2). L'inondation de l'an 1571 surtout est mémorable tant par la hauteur extraordinaire des eaux que par les ravages qu'elle occasionna, car elle avait été accompagnée d'une débâcle impétueuse, après une gelée persistante de trois mois. Les chocs répétés des glaçons secouèrent si fortement le monument que de larges crevasses s'y montrèrent béantes, menaçant la sécurité du pont entier. A cause de la pénurie des finances publiques, il fut impossible d'apporter un remède immédiat. L'état du pont empirant pourtant, les chefs de la Cité, au début de l'an 1576, finirent par s'aboucher avec plusieurs architectes, des ingénieurs et grands entrepreneurs pour aviser aux moyens de raffermir le pont. Afin de faciliter la restauration, le prince Gérard de Groesbeck y affecta partiellement une somme d'argent considérable qui avait été mise en réserve dans le trésor de l'abbaye Saint-Jacques, pour racheter une rente annuelle de 1200 flor. de Brabant due aux héritiers du cardinal Erard de La Marck. Le travail de consolidation du pont se borna à peu près à relier les points faibles au moyen de barres de fer (3).

Cependant, un mal plus funeste que les inondations minait, dans le vrai sens du mot, l'ouvrage hydraulique et faisait présager qu'il ne vivrait pas une « éternité » à l'encontre de la prophétie de Philippe de Hurgès. Faisant fi des leçons du passé, **nos ancêtres bâtirent sur ce pont**, comme sur celui qui l'avait précédé, une double rangée de maisons (4). Cet abus donnait à ce pont aussi l'aspect d'une simple rue, mais il diminuait la largeur de la voie et principalement chargeait le monument d'un poids énorme. Bien plus, on alla jusqu'à permettre de creuser les piles pour y établir des caves.

(1) RCC, t. 1477, f. 36 ; *Cart. de la Cité*.

(2) *Cris du Perron* du 28 nov. 1479. — *Cart. de la Cité*.

(3) *Cart. de la Cité*, RCC, 1485, f. 106 v<sup>o</sup>.

(4) *Voyage de Philippe de Hurgès à Liège, en 1615*, p. 157.

(5) *Man.* 1014, p. 702, BUL.

(6) BORMANS, *Conclus. capitul. de Saint-Lambert*, p. 72 ; — *Analectes*, t. VI, p. 230.

Si les Arbalétriers étaient fiers en général de faire la garde du pont des Arches, il arriva pourtant, en 1566, qu'ils refusèrent de remplir cette mission ; mais le 19 septembre, le Conseil de la Cité leur ordonna de « faire le guet, sur leur chambre et lieu accoustumé sur le pont des Arches. » (RCC, t. 1566-1568, f. 28.)

(7) CHAPEAUVILLE, *Catalogue des évêques de Liège*, 1617.

(8) *Man.* 1327, f. 121, BUL.

(9) Tome II, p. 34.

(1) *Voyage de Philippe de Hurgès, en 1615*, pp. 154-155.

Quoi qu'en dise Ph. de Hurgès, les piles du pont des Arches présentaient leurs flancs au courant de l'eau, loin de la couper, non à cause de la construction, mais en raison de la direction prise par la Meuse.

(2) BARTOLLET, *Consilium Juris*, n<sup>o</sup> 96.

(3) *Man.* 174, p. 123, BUL ; *Ibid.*, n<sup>o</sup> 1014, à l'année 1576. — MÉLART, *Hist. de Huy*, p. 427 ; — RCC, t. 1575-1577, f. 52 v<sup>o</sup>.

(4) 1507 : *Maison sous le premier rond et pillier du pont des Arches au côté d'aval vers la Goffre. (Sepulcrines dites Bons Enfants, f. 21.)*



Tandis que le nom *impasse du Vieux Pont des Arches* s'attachait à la partie conservée de l'ancien pont, une nouvelle voie s'était formée sur celui édifié au temps de Heinsberg <sup>(1)</sup>. Là demeurait, en 1525, le ciseleur et orfèvre liégeois très réputé, Thiry de Bry <sup>(2)</sup>. Là aussi avait été établi, à l'aube du XVI<sup>e</sup> siècle, le bureau du Poids de la Cité <sup>(3)</sup>.

Pratiques d'un illogisme étrange, c'est précisément dans le dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle, alors que des crevasses profondes s'étaient révélées de toutes parts, alors que le pont menaçait véritablement ruine, c'est à ce moment que les permissions de bâtisses s'octroyèrent en grand nombre ou se confirmèrent. Déjà en 1514, le Conseil de la Cité avait exposé aux enchères la cession de « quatre saillies du pont » <sup>(4)</sup>. On délivra des permissions de bâtir sur ce monument jusque dans le premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle. Nous indiquons en note quelques-unes seulement de ces imprudentes concessions, car la liste totale en serait trop longue <sup>(5)</sup>. Plusieurs d'entre elles comprenaient le privilège de creuser une cave dans les piles <sup>(6)</sup>.

Ces octrois étaient obtenus moyennant une redevance annuelle de quelques florins ou de quelques marcks, moitié au profit du prince, moitié au profit de la Cité, comme nous l'avons dit.

Pendant que les autorités continuaient de délivrer des privilèges qui chargeaient de plus en plus le pont de

bâtiments particuliers, elles se préoccupaient du danger grave dont il était menacé spécialement par le poids énorme qu'il supportait. Dans le premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle même, la Cité fit démolir la bâtisse massive du milieu, dite *Mâle Gouverne*, avec les locaux où se tenaient les Vieux Arbalétriers.

Peu après, en 1626, le Conseil de la Cité s'adressait à l'ingénieur Jean Gallé pour obtenir un projet d'amélioration du régime de la Meuse à travers notre ville, et de rectification de son cours, qui contribuait grandement à la dégradation du pont. Dans son rapport en date du 18 juin, Jean Gallé annonça comme prochaine la chute du monument, lequel, d'après lui, devait tomber tout d'une pièce, car, disait-il, les fondements sont affouillés, minés par les eaux, et les deux tiers de la construction se trouvent liés par des ferrailles. L'ingénieur insistait surtout sur la position du pont relativement au fil de l'eau, ce qui rendait le péril plus imminent :

« Faut aussy noter », jugeait le spécialiste, « que le pont des Arches est deffaillant en sa structure et que le maistre qui l'at basty devoit estre ignorant de la navigation pour n'avoir considéré le fil et courant de l'eau... Les pilliers sont faits en *esquier* (equerre) avec le dit pont, monstrent et opposent leurs flancs au courant, le desrompant de son doict fille, tellement que les pointes ou nez des pilliers fabriquez à dessein de partir et diviser l'eau esgallement et plus facilement ne peuvent servir à l'effect prétendu, mais bien du contraire, à cause qu'ils opposent directement leurs joues ou costez de leurs faces... Faut supposer que le vieu pont faisant une lingne droite avec la *rue de Saint-Nicolas* (Chaussée des Prés) et la rue du Pont, devoit estre encore plus mal basty, comme il appert par ses vieilles ruines. »

« Il aurait fallu », continuait Gallé, « que le bout *de delà* (du côté d'Outremeuse) eust demeuré au mesme lieu et le bout de *deçà* eust fini par rencontrer la rue de derrière Sainte-Catherine ; il eust alors eu sa vreye scituation et il eust obvier à tous les deffauts qui se trouvent aujourd'huy » <sup>(1)</sup>.

Les *desiderata* de Gallé, quant à la direction du pont, ne devaient être réalisés que deux siècles et demi plus tard. Ses prévisions sur la chute du monument, qu'il pouvait difficilement consolider dans la situation, s'accomplirent moins d'une vingtaine d'années après le cri d'alarme. Déjà au mois de juillet 1642, le pont menaçait ruine, sur quoi le Conseil de la Cité eut à délibérer <sup>(2)</sup>. L'événement se produisit en 1643, pendant la plus haute inondation dont on ait gardé le souvenir et qui emporta en notre ville six à sept ponts. Le pont des Arches ne fut toutefois pas renversé d'un seul bloc, quoi qu'on en ait dit et prédit. C'est le 15 janvier que la crue atteignit son maximum. Le pont des Arches en ressentit de si violents effets que le lendemain, le Conseil de la Cité, réuni d'urgence, prenait la résolution suivante :

« Comme le pont des Arches court danger de tomber, l'on défend à tous et un chacun de n'y passer avec chevaux et charettes, comme aussy à tous bourgeois qui n'ont affaires jusques à ce qu'on y ait donné ordre et y pourveu <sup>(3)</sup>. »

(1) 1510 : Maison située sur le pont des Arches. (Charte du Val Saint-Lambert, n° 1612.) — 1533, 18 sept. : Maison située sur le pont des Arches. (EL, Greffe Bernimolin, f. 54 v°.) — 1540 : Maison sur le pont des Arches, d'aval joint. vers Sainte-Barbe, à Wilhem de Boix, marchand. (CB, r. 1540-1541, f. 18.) — 1559 : Maison extante sur le pont des Arches, joint. vers Sainte-Katherine à... ; vers Malgoverne à... (EL, Greffe Harrenne, œuvres, r. 1559-1560, f. 134 v°.) — 1578 : Melbers, corbesier sur la maison qu'il possède et que can Gielet at rendu à Arnuld d'Alken, extante sur le pont des Arches. (Man. de notre coll. part.)

(2) 1525 : Maison sur le pont des Arches qui fut à Lambert le Gorlier, joint. vers Saint-Nicolas alle arche et vers Sainte-Katherine à Thiry de Bry, orfèvre. (EL, œuvres, r. 102.) — 1541 : Maison sur le pont des Arches, d'amont joint. vers la maison des Grandes Arbalestes alle vefve Piron de Viseit, vers l'engliese Sainte-Catherine à Thiry de Bry, orfèvre. (CB, r. 1540-1541, f. 183 v°.)

(3) CVSL de 1510, n° 1612.

(4) RCC, r. 1491, f. 244 v°, 24 oct. 1514.

(5) 1575 6 mai : Permission à Et. le Charlier, corbesier, demeurant sur le pont des Arches, d'occuper une petite place d'héritage sur le dit pont, par delà la Chambre des arbalétriers, joint. vers Saint-Nicolas à la maison du dit Charlier, ayant six à sept pieds de long et trois de largesse. (CF, Nouv. Acq., r. 112, f. 111.) — 1577 : Relief par. Joh. Warnir, d'une cave devant sa maison sur le pont des Arches parmi la moitié de 3 mars de cens. (CF, r. 249, f. 26.) — 1587, 11 sept. : Anne de Sclessin, relicte de Laur Bris, relève une maison appelée du Moriane sur le pont des Arches ; item la moitié d'une place joint. à icelle et une saillie qu'elle a à sa dite maison, joint. vers Sainte-Catherine à H. de Lamine, vers Sainte-Barbe à Ant. Verdin, derrier à Meuse et devant à chemin. (CF, r. 249, f. 38.) — 1597 : Rend. pour Guill. Burlin, d'une place vague sur le pont des Arches, par delà la Chambre des arbalétriers, joint. à sa maison, allante et saultante sur et desseur la rivière de Meuse, pour sus édifier. — 1599 : Permission à J. delle Semme, d'agrandir, monter et hausser de 2 1/4 pieds une place d'héritage de 6 1/2 pieds extante sur le pont des Arches du côté de la tour condit de Malgoverne extant sur le pont des Arches, et de pouvoir saillir par dessus les passettes et poyers dudit pont sur la rivière de Meuse. — 1599 : Rend. pour Jehenne, relicte de Johan de Malmeyde d'une place sur le pont des Arches où elle a dressé édifice avec pouvoir de le regrandir. — 1607 : Rend. pour Jean Tripet, d'une place de real chemin du pont des Arches sur la rivière de Meuse, joint. vers le Marché à la maison Lamb. Ponsin-Mignon, pour faire édifice et saillir sur l'eau. — 1611 : Rend. pour Colard de Hodeige, d'une place vague sur le pont des Arches proche la maison des Arbalestriers. (CF, Répert., r. 4.)

(6) 1587 : Relief d'une cave dessous la chaussée devant la maison appelée du Xhavelé Solé. — 1587 : Relief par Will. le spelier d'une maison située sur le pont des Arches ; item un staul et une cave par dessous devant icelle, parmi la moitié de 10 fl. liéq. et de 3 marcks de cens. — 1623 : Octroi pour Noel Rulingen de faire une cave devant sa maison scituée sur le pont des Arches à côté gauche en montant, joint. vers Sainte-Barbe à la vefve Herman Devillers, et vers Nouvice à... — 1625 : Octroi pour Lambert Vitré, de faire une cave dessous le real chemin, devant sa maison au pont des Arches, joint. d'amont à Henry Benoit, d'aval à Colard Frechon. (CF, Répert., r. 4.)

(1) Ce rapport, très intéressant, a été publié par de Crassier dans le *Courrier de la Meuse*, des 9 et 10 août 1826 ; une copie authentique fait partie de notre coll. part.

(2) RCC, r. 1640-1643, f. 276 v°.

(3) RCC, r. 1640-1643, f. 314 v°.



Bientôt des bourgeois, à l'affût de n'importe quelle source de revenus, utilisèrent des barques de tous genres à transporter bêtes et hommes d'une rive à l'autre, moyennant rémunérations plus ou moins arbitraires. Cette prise de possession de la Meuse par des particuliers souleva les protestations du chapitre cathédral au nom du prince <sup>(1)</sup>. En vue d'empêcher une exploitation abusive, le Conseil de la Cité avait défendu, le 21 janvier, à ceux qui faisaient le passage d'eau, de réclamer plus d'un liard par personne, d'un patar par cheval et de deux patars par cheval avec charrette.

A cette date, le pont s'était écroulé partiellement <sup>(2)</sup>. Le 23 janvier, en présence des craintes fondées de voir les maisons restantes sur le pont, s'abîmer dans le fleuve, le Conseil ordonna « à tous ceux qui ont les dites maisons, qu'ils aient au plus tost et incontinent le command leurs fait, à les desmolir ». Pour sa part, la Cité, afin de ne pas entraver la navigation, fit extraire de la rivière, le 27 janvier, les amas de pierres provenant de la ruine du pont. Les habitants des trente-deux paroisses furent requis de travailler en corvée pour enlever les pierres qui, encombrant le lit de la Meuse, y entravaient la navigation <sup>(3)</sup>.

Il importait avant tout, de tenter de se procurer les ressources nécessaires au rétablissement définitif des communications entre les deux rives de la Meuse. Dès le 26 janvier, l'édilité avait frappé, dans ce but, une taxe sur chaque *aix et tocquaige* (âtre et foyer) et sur chaque tonne de bière. La première année, le produit de la perception devait être affectée à la construction, en face du quai de la Goffe, d'un **pont de bateaux**, comme l'avait proposé le chapitre cathédral. En réalité, ce pont provisoire fut établi d'abord en face de la rue Hongrée et reporté peu après devant la rue Saint-Jean-Baptiste <sup>(4)</sup>. Il servait tant au passage des chevaux et chariots qu'à celui des piétons. Il avait pour auxiliaire un passage d'eau établi vis-à-vis de la rue Souverain Pont.

\*  
\*\*

Ce ne fut qu'en 1645 que la Cité s'occupa sérieusement du **rétablissement du pont en pierre**. Le 23 janvier, après avoir de nouveau, à cette fin, taxé d'un florin de Brabant pour trois ans, chaque « aix, tocquaige et cheminée de ceste cité, franchise et banlieue » <sup>(5)</sup>, l'Administration communale se mettait en rapport avec des ingénieurs et spécialistes. Mais ces négociations restèrent infructueuses durant deux longues années, à cause des discordes entre les Chiroux et les Grignoux ; aussi à cause de l'opposition que firent le chapitre et le prince. Ce dernier jugeant que les magistrats communaux par l'ordonnance d'une collecte du 10<sup>e</sup> denier avaient outrepassé leurs pouvoirs, cassa cette décision et fit suspendre en conséquence la continuation des travaux. On ne réussit même point à renverser deux des piles demeurées debout du vieux pont, dont la démolition avait pourtant été approuvée par le Conseil le 17 août 1645 <sup>(6)</sup>. L'œuvre de suppression des maçonneries restantes, à savoir une arche et demie de la rive gauche et autant du

côté d'Outre Meuse fut seulement entamée le 13 septembre 1647 et « achevée à fleur d'eau » avant l'hiver.

Aucun ingénieur indigène n'ayant sans doute voulu aller à l'encontre des volontés du prince et du chapitre, le Conseil de la Cité fit appel aux techniciens étrangers.

L'auteur du travail fut un ingénieur de Maestricht du nom de Cornélis Pesser, natif de Bomel, au duché de Gueldres. L'entrepreneur avait nom Martin Hordt. C'est à eux que la Cité s'était adressée et avec eux que le Conseil conclut, le 20 septembre 1647, un contrat signé le 24, pour réédification du pont au prix de 120,000 patacons=480,000 florins <sup>(1)</sup>, ou environ 569,000 fr. de notre monnaie, si l'on n'a pas égard au pouvoir acquisitif de l'argent. D'après ce contrat, le nouveau pont devait être achevé dans le terme de deux étés <sup>(2)</sup>. « D'un côté à l'autre », porte le document, « le pont sera large de 40 pieds et sur chaque côté une passette de cinq quarts de pied en hauteur et largeur, et, au-dessus de la passette, la *gourdinne* (garde-corps), sera de quatre pieds pour le moins de hauteur et deux pieds de largeur. »

C'était — à l'encontre des observations de Jean Gallé — sur **le même emplacement** ou à peu près le même <sup>(3)</sup> qu'on comptait ériger le nouveau monument ; mais on n'aurait pu songer à utiliser les piles profondément atteintes de l'ancien pont. Et puis le progrès exigeait que le pont projeté surpassât en développement et en solidité celui qu'il devait remplacer.

Le 22 avril 1648, débutèrent les travaux préliminaires de la reconstruction par l'établissement d'un *kisdam* ou digue de fondation en pilotis qui environnait, avec la culée, les deux premières piles, vers Outre Meuse, et qui fut achevée en juin. On tenta en vain d'y épuiser les eaux au moyen de moulins à chevaux et de pompes à bras. Force fut de poser une digue d'un rayon plus restreint, laquelle permit l'enlèvement, hors du lit du fleuve, de ce côté, des derniers fondements du pont de Réginard et du suivant.

Les préparatifs étant terminés, on procéda, le 17 octobre 1648, à la pose de la première pierre, mais, au bout de huit jours, une crue du fleuve força à interrompre les travaux qu'on ne reprit qu'en juin 1649. Les désordres et les actes de violence de cette année, qui provoquèrent l'intervention des troupes allemandes en vue de faire prévaloir l'autorité princière contre les Grignoux, amenèrent un nouvel arrêt. Une partie des pierres accumulées à pied d'œuvre furent même employées à l'édification de la Citadelle ordonnée par Maximilien-Henri de Bavière.

Cependant, la Cité s'efforça de poursuivre l'ouvrage du pont. Le 31 août 1650, le Conseil décidait que, « pour plus grande accélération du dit ouvrage, seront commandez chaque journée cent hommes aux corvées, ou davantage s'il est nécessaire. »

Autre invitation, le 14 septembre, de la part du Conseil, « pour le remplissage des digues du pont », à tous

(1) Cathédrale, DO, 23 janvier 1643.

(2) 1646, juillet : « Il y avoit autrefois un pont de pierre qui les joignoit (les deux parties de la ville), mais, à présent, il est rompu au milieu et il n'en reste plus que quelques arcades de chaque côté. » (Voyage fait à Munster en Westphalie et autres lieux voisins entre 1646 et 1647, par JOLY, Paris 1670.)

(3) RCC, r. 1640-1643, f. 344 v<sup>o</sup> et 348.

(4) Man. 1014, BUL, Ibid., 174, p. 677.

(5) RCC et L'Indifférent et véritable liégeois (1646), p. 10.

(6) RCC, r. 1644-1646, f. 11 et 33.

(1) Pour faire face à cette dépense, les trente-deux métiers avaient accordé le 12 septembre, « sur tous les revenus annuels des maisons, terres et héritages scitués dans la cité et banlieue, de pouvoir lever le 10<sup>e</sup> denier une fois tant seulement. » (Man. 174, f. 723.) — V., en outre, aux AE, r. concernant les paiements au dixième denier accordé pour la réédification d'un nouveau pont des Arches (1647).

(2) Le texte de ce curieux contrat est reproduit dans le man. 174, f. 724-729.

(3) 1672 : Les Voirs-Jurés du Cordeau déclarent que M. M. Samson n'a rencontré en faisant sa cave aucun « spallé ni même aucune apparence de spallé du vieux Pont, qui devrait néanmoins estre en deça du nouveau. » (CF, Nouv. Acq., r. 115, f. 299.)



meuniers demeurant en deçà de la Meuse, d'amener, à peine de dispublication de bourgeoisie, le fumier de leurs chevaux sur la Batte. Ceux d'Outre Meuse devaient les conduire au pied du pont des Arches.

Le travail à la corvée durait encore en juillet 1651. Seulement des abus se produisaient en grand nombre. Des personnes astreintes à cette tâche ou se faisaient remplacer par des individus inaptes à ce labeur, ou ne peinaient qu'une partie de la journée. C'est pourquoi, le 29 juillet, le Conseil exigea expressément que les corvées fussent faites uniquement par des hommes convenables, et que ceux-ci s'adonnassent aux travaux du pont, de 6 heures du matin à 6 heures du soir, sous menace d'avoir à solder un florin d'or d'amende pour le premier délit et d'une amende double à la seconde infraction.

Malgré tout, à la fin de l'année 1651, ni l'épaulement, ni les deux premières piles de la rive droite ne se trouvaient achevées. Peu après, la Ville se voyait contrainte, par les circonstances, à faire emmagasiner les ustensiles et les pilotis dans la Bombarderie de la Cité en Gravioule. En attendant, le passage de la Meuse continuait de se faire au moyen d'un pont de bateaux à péage <sup>(1)</sup>.

Les finances faisaient défaut. Sans doute, une nouvelle taxe de dix liards sur chaque tonne de bière avait été imposée pour subvenir aux frais de l'érection du pont ; elle produisit la première année un revenu de 21,000 florins de Brabant. Sans doute aussi, le prince Maximilien-Henri de Bavière, par lettre du 6 juillet 1652, abandonna aux mêmes fins, ses droits sur le péage perçu au pont de bateaux réunissant la Batte à Tanneurue <sup>(2)</sup>, lesquels droits rapportaient annuellement une moyenne de 3,170 florins du Brabant. Ces sommes ne pouvaient suffire à conduire l'ouvrage à son plein achèvement.

L'ingénieur Pesser qui, jusque vers 1651, avait dirigé les travaux, les abandonna tout à coup. Quoiqu'il n'eût pu terminer son entreprise dans le délai stipulé, en partie à la vérité, pour des causes indépendantes de sa volonté, il intenta ultérieurement une action à la Ville. Le litige fut résolu par le versement dans la caisse de l'entrepreneur hollandais d'une indemnité de 93,530 florins 8 s. <sup>(3)</sup>.

Le prince, en accordant à la Cité, le 6 juillet 1652, le droit de péage du pont de bateaux, avait manifesté le désir que le nouveau pont de pierre fût achevé en six ans ou plus tôt si possible, ajoutant que **ce pont appartiendrait à la cité** « en la même forme et manière qu'estoit le décheu ». Néanmoins, deux ans se passèrent encore en inutiles tâtonnements jusqu'à la nomination, à la magistrature de la cité, d'Erasmus de Foullon et de Ferd. Beckman, en juillet 1654. Ces deux bourgmestres s'enquirent près de divers ingénieurs et architectes étrangers ou indigènes de la possibilité d'aboutir. Nantis de tous les renseignements, ils convoquèrent le Conseil le 12 octobre en séance plénière et exposèrent combien il importait de réunir les deux parties de la cité, non seulement pour la facilité des bourgeois et du commerce, mais aussi « pour éviter le naufrage et

noyemens des personnes, arrivez depuis la cheute désastreuse du pont ». Ils montrèrent ensuite l'insuffisance des moyens financiers de la Cité. Les ouvriers de Namur, déclarèrent les bourgmestres, ont offert d'entreprendre l'ouvrage moyennant 56,000 patacons en espèce et un double péage pendant dix ans, avec la cession de tous les matériaux restants, « sans considérer les deux piliers bastis et l'espaule faite du costé d'Outre Meuse » <sup>(1)</sup>. Les entrepreneurs de Liège, au contraire, ne demandaient pour parfaire l'ouvrage que « 36,000 florins, après que la Cité aura fait le dicage, mis le fond à sec et fait battre les pillots pour la seule structure des trois piliers restans à faire après l'achèvement de l'espaule ». Dans ces conditions, conclurent les chefs de la Cité, il nous semble préférable de remettre la direction de l'ouvrage à la Ville, qui, par l'intermédiaire et les capitaux d'une compagnie de marchands bourgeois, achèterait les pierres et autres marchandises nécessaires, et paierait les ouvriers à la journée. Les fonds avancés seraient remboursés plus tard au moyen de péages et du surcroît des revenus que les métiers avaient annoncé vouloir employer à cette œuvre d'utilité publique.

Ce **dernier projet, agréé** par le Conseil de la Cité, fut approuvé par le prince le 27 octobre 1654. Le 23 janvier suivant, une société, sous le nom de Comptoir, était constituée. Elle avait pour principal actionnaire et fondateur le bourgmestre Foullon lui-même. Les membres de la Compagnie ayant pris à cœur de diriger et surveiller les travaux d'une façon tout à fait désintéressée, il leur fut promis pour eux et leur postérité de jouir, par un privilège spécial, de tous les droits et prérogatives des trente-deux métiers.

Avant tout, on avait examiné la question de savoir si l'on conserverait le travail de Pesser. D'aucuns auraient désiré voir adopter un autre emplacement pour le pont, parce que l'ancien était contre le fil de l'eau. Par raison d'économie, ou poussée par le désir de hâter le rétablissement des communications entre les deux rives, la majorité se rallia au premier parti <sup>(2)</sup>; seulement, pour obvier aux inconvénients signalés, on décida ultérieurement l'érection d'un ferme éperon auprès de la Tour en Bêche, en même temps que d'autres travaux également destinés à redresser le cours de la Meuse.

Les propositions de la société ayant été admises par le prince, le 16 février 1655, on prit des dispositions propres à activer les opérations. Le bailli d'Amercœur eut à envoyer vingt-cinq hommes à la corvée pour le pilotage ; grand nombre de Liégeois leur furent adjoints.

L'œuvre d'édification proprement dite fut définitivement reprise au mois de mai, sous la direction de l'ingénieur du prince, le sieur Rovers, qui obtint un traitement annuel de deux cents patacons, équivalant à 946 francs de notre monnaie, abstraction faite du pouvoir acquisitif de l'argent.

On lui avait imposé l'obligation, pour éviter les accidents et en vue d'une bonne exécution, d'être constamment sur le chantier.

Voici quel était le **salairé quotidien** des trois maîtres-maçons principaux, la journée comptant de six

(1) RCC, r. 1649-1653, f. 302.

(2) La CF avait fait rendre cette perception au plus offrant en 1649. (Voir RCC, du 20 oct. 1649, l'acte de la CF du 26 oct. 1649 et le *manuscrit* 174, f. 821, BUL.)

(3) V. à ce propos RCC, r. 1649-1653, f. 96, 115 et 266.

(1) Les ingénieurs de Namur consultés pour la réédification du pont furent logés à l'Hôtel de l'Aigle noir en Féronstrée. (CC, Ex. 1653-1654.)

(2) A.-N. Salmé travailla à rectifier le plan du pont des Arches donné par Cornelis Pesser. (CC, 1655.)



heures du matin à six heures et demie du soir. Il s'élevait à 40 patars = 2 fr. 40 c. de notre monnaie. Les simples maçons en recevaient 30, soit 1 fr. 80 ; les manœuvres 22, soit 1 fr. 32 centimes ; les porteurs d'*ouhê* (instrument à mortier qu'on porte sur les épaules), 16 patars ou 96 centimes. On ne pouvait payer en nature. L'art. 30 du règlement de la Société le défendait formellement :

« Aura soin que les ouvriers soyent fidèlement payez et aux jours prefixez, en bonne monnoye, sans diminution aucune, n'y estre obligez à prendre vivres, marchandises ou choses que ce soit en compensation ».

Un religieux **Récollet, expert** dans la coupe des pierres, le frère Benoît, se prêta à diriger, pendant deux ans et demi, dans la carrière d'Embourg, l'extraction et la préparation des blocs de pierre destinées au pont. Sur celui-ci même, un autre religieux, le frère Éloy, des Mineurs, aida à dresser les charpentes pour le cintrage <sup>(1)</sup>. Ce travail, qui se fit en 1656 et en 1657, fut confié à des maîtres de carrières de Namur, au prix de 33.000 florins Brabant-Liége. Dans les fondations, on dut aussi utiliser des pierres tombales, car le Musée archéologique renferme un fragment de dalle sépulcrale du XV<sup>e</sup> siècle provenant de ce pont.

Le 21 juillet 1657, au milieu de bruyantes détonations de bombardes, était posée la dernière pierre de l'arcade du centre. Restait à placer le garde-corps et à paver le tablier. Ce fut œuvre faite le 27 novembre suivant. La construction avait coûté 315,950 florins 14 sols et 3 liards.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, on proclamait ce monument d'art « le pont le plus beau, le plus grand, le plus superbe qu'il y ait sur la rivière la Meuse <sup>(2)</sup> ».

Avant même que les derniers travaux eussent été accomplis en 1657, le pont des Arches avait été livré à la circulation, rendant ainsi inutile le pont de bateaux. Le désappointement de la population fut grand lorsqu'elle apprit que le passage sur le pont de pierre serait sujet à péage. Ce péage devait, en effet, servir à rembourser les prêts d'argent considérables de la Compagnie de Bourgeois.

Le 4 août, le droit de perception avait été concédé au prix de 32,000 florins de Brabant au mayeur Oger Prosset, dont la famille avait jadis possédé le Poids de la Ville. Il s'empressa d'ériger une ou deux baraquas en planches pour y installer les percepteurs.

C'est à la date du 10 août que commençait le fermage du pont. Le public, qui, jusque-là, avait passé librement, fut surpris de se voir réclamer un paiement d'un demi-liard et ne put réprimer des murmures. Des groupes d'étudiants, à l'instigation de quelques bourgeois, s'assemblèrent autour des collecteurs, se moquèrent d'eux d'abord, leur lancèrent ensuite des pierres. La foule amassée par ces incidents se rua à son

tour contre les percepteurs qu'elle mit en fuite, malgré le peloton de soldats chargés de leur prêter main-forte. Les aubettes finirent par être précipitées dans la Meuse avec les cassettes renfermant le produit du péage. Plusieurs jours durant on répandit dans la ville des pamphlets et des pasquinades en diverses langues, voire en latin, en italien et en espagnol, contre le mayeur repreneur du pont. L'une d'elles, personnifiant le pont, lui fait tenir ce langage sarcastique :

« Je désire de donner à un chacun un libre accès, Pourveu qu'on ne me charge d'un vilain Procès <sup>(1)</sup>. »

La bourgeoisie liégeoise vit avec plaisir, à la suite de cette émotion populaire, le péage supprimé pour elle ; mais il fut remplacé par un impôt de 10 liards sur la tonne de bière. En outre, les nationaux habitant en dehors de la banlieue et tous les étrangers restaient soumis à un droit de passage d'un liard, taxation qui n'a cessé d'être en vigueur qu'en 1667, après le remboursement complet des prêts du Comptoir <sup>(2)</sup>.

Le pont était formé de six arches ayant respectivement pour ouverture, à partir de la rive gauche 15 m. 50, 15 m. 90, 18 m. 90, 18 m. 90, 14 m. 05 et 13 m. 30. Leurs voûtes étaient en plein cintre, excepté la première et la dernière qui étaient surbaissées. Le pont atteignait une longueur totale de 129 m. 60 et le débouché se chiffrait par 96 m. 55. La navigation se faisait par les deux premières arches pour aller en amont ; la quatrième et la cinquième servaient à la descente des bateaux <sup>(3)</sup>.

Les 26 et 27 février 1658, le nouveau pont des Arches subit une terrible épreuve. Les eaux de la Meuse atteignirent, à un demi-pied près, l'extraordinaire niveau de l'an 1643. Ce débordement causa des ravages d'autant plus désastreux qu'il était accompagné d'une débâcle violente. Descendant avec une force prodigieuse, les blocs de glace détruisirent plusieurs maisons de Tanneurue, voisines du pont, enlevèrent en grande partie les matériaux de la Compagnie des Marchands destinées au parachèvement de son ouvrage. Les piles du pont reçurent elles-mêmes d'assez graves avaries <sup>(4)</sup>.

Ces avaries se trouvant réparées en 1663, l'apurement des comptes de la Compagnie du Pont étant fait, la Compagnie même ayant pu être dissoute, le Conseil privé témoigna de sa reconnaissance envers cette compagnie, le 16 août 1663. Le Conseil de la Cité vota le 7 décembre à chacun des membres du Comptoir, en gage de leur dévouement à la chose publique, une médaille en or de la valeur de quatre souverains et demi, et à l'ancien bourgmestre et échevin Foullon, une médaille de valeur double. La description de ces médailles a été faite souvent <sup>(5)</sup>. L'un des exemplaires ayant

(1) *Man.* n° 174, f. 992 ; n° 1000, f. 130 ; n° 1014, f. 1051, BUL.

En 1771, il fut encore question d'établir un péage ; le plan avait même été dressé à la demande des XVI Chambres, mais le Conseil de la Cité ne l'accepta pas. (*RCC*, r. 1771-1774, f. 7 et 25.)

(2) *Man.* n° 1000, f. 138 ; n° 1015, f. 304 v°.

La ferme du péage du pont avait rapporté de 1655 au 23 juillet 1663, la somme de 20,882 fl. 16 s. 2 d.

(3) GUILLERY, *La Meuse*.

(4) *Man.* n° 174, f. 924 ; n° 1152, f. 115. — *RCC*, r. 1658-1662, f. 13.

(5) *CP, Dép.*, r. 30, f. 245 v°. — *RCC*, 7 décembre 1663, dans les *Moyens et Conditions à redresser le Pont des Arches* ; — *RH*, p. 444 ; — DE RENNESSE, *Histoire numismatique* ; — Liège pittoresque, p. 245 ; — Ed. LAVALLEYE, *Le Pont des Arches*, 1859, pp. 30-31 ; — DOGNÉE, *Hist. du*

(1) Il n'était pas rare de voir des religieux, à cette époque encore, être experts en matière de construction de ponts. En ce XVII<sup>e</sup> siècle, François Romain, frère convers de l'Ordre des Dominicains à Maestricht fut chargé de la restauration du pont de cette dernière ville. Il donna des preuves si marquantes de son talent que Louis XIV lui confia, en 1685, la construction du pont royal bâti sur la Seine en face des Tuileries.

(2) GRATI, *Discours de droit moral*, t. II, p. 88.



appartenu jadis au docteur Bovy, l'auteur des *Promenades historiques*, a passé, après lui, aux mains du pharmacien Davreux. Racheté, vers 1873, aux héritiers, il fait depuis lors partie de la précieuse collection Moxhon, au Musée Archéologique.

Le module qui a dû être remis au bourgmestre Foulon était possédé au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle par le chanoine Bellefroid, alors professeur au Petit Séminaire de Saint-Trond, ultérieurement par Victor Bellefroid, directeur de la Banque Liégeoise. Elle appartient actuellement à la Ville de Liège.

Pour perpétuer également le souvenir de ceux auxquels on était le plus redevable de l'établissement du pont, la Cité fixa, la même année 1663, une ample pierre, dans la culée de la rive gauche, avec une inscription rappelant les noms du prince régnant, des bourgmestres qui avaient contribué à l'édification du pont, et ceux des membres du Comptoir. Cette dalle aujourd'hui brisée est restée à son ancienne place dans le mur de soutènement de l'extrémité de la rue Pied du Pont des Arches à son raccordement avec la rue Léopold. Elle contient une inscription assez longue mais intéressante, au point de vue de maintes familles liégeoises. C'est à ce titre que nous jugeons la reproduction utile, d'autant qu'elle a été imprimée erronément (1) :

Sous les auspices de Son Altesse Sérénissime Maximilien-Henri, électeur de Cologne, Evêque et Prince de Liège, duc de Bavière, etc., l'ouvrage du pont, abandonné par étrangers, a été entrepris et achevé, le passage dessous ouvert, le quai d'en haut dressé jusques au Pont Neuf, celui d'en bas élargi et les ruines de Pexheurue réparées.

Sous les Consulats de :

Jean Rosen et Nicolas Rossius, l'an 1651 ;  
E. Foulon de Cambray et Ferdinand de Beeckman, l'an 1654 ;  
Pierre de Rossius et Arnould Butbach, l'an 1655 ;  
Laurent de Méan et Pascal Lambrecht, l'an 1656 ;  
Nicolas de Plenevaux et Henry de Curtius, l'an 1657 ;  
Avec l'assistance de la Compagnie des seigneurs bourgeois ;

Henri de Braaz, commissaire ; Toussaint Honlet, commissaire ; Jean Stenval, commissaire ; Lambert de Stockhem, Jacob Beckers, Jacques de Monfort, Arnould-Léon de Theux, Pierre Simonis, Lejeune, Jean de Cheratte, Jean Libergen, Toussaint Sougné, Henri des Brassines, Paul de la Naye, Jean Georlet, Jean-Paul Grolet, Pierre Gayeur.

Le 24 juillet 1663, le doubleau en pierre qui formait le centre du parapet droit fut surmonté d'un **crucifix**, grandeur naturelle en bronze doré, d'après un modèle fourni par notre habile sculpteur Jean Delcour (2). Le fondeur est un Dinantais : Perpète Wesprin, qui fut

payé à raison de 32 patars la livre de cuivre (1). Au pied du crucifix on lisait le chronogramme suivant :

LEGIAE CIVES IESVM ADORATE

Au même temps, ont été placés dans deux grandes niches, aux côtés de la pile centrale en amont, les statues en bois sculpté et doré, de la Vierge et de saint Lambert, « la protectrice et le patron de la citeit » (2). Sur des appareils en fer y attenant, des nautonniers, parfois de simples fidèles allaient allumer des chandelles (3). En 1749, le Conseil de la Cité voulut ajouter la statue de saint Jean Népomucène (4).

Lors de la ruine du pont en 1643, l'image de **sainte Barbe** qui était vénérée en la petite chapelle avait été recueillie puis transportée en l'oratoire de l'hôpital Saint-Desir, à l'entrée de la rue Saint-Léonard, ensuite dans l'église Sainte-Catherine. La chapelle fut cependant réédifiée sur le nouveau pont, et, comme aux siècles antérieurs, l'on y célébrait journellement la messe à laquelle les étrangers ne manquaient pas d'assister. Les travaux d'érection d'une autre bâtisse dont nous allons dire quelques mots nuisirent considérablement au petit monument religieux. En 1685, celui-ci tombait véritablement en ruines, ce qui obligea derechef les maîtres de la confrérie de Sainte-Barbe à faire célébrer la messe autre part. La pieuse association s'installa d'abord dans les cloîtres de Saint-Lambert avec ses archives ; en second lieu dans la collégiale Saint-Pierre, mais le pont des Arches n'eut plus bientôt de chapelle (5).

Dès le 4 juin 1648, le Conseil de la Cité s'était montré d'avis « qu'il soit bien étroitement défendu de dresser sur yceluy pont aucun bâtiment, à la réserve de deux corps de garde » pour les arbalétriers notamment. Par l'article 45 et dernier du règlement du Comptoir, les autorités princière et communale s'engagèrent à « ne plus passer acte comme a esté fait d'aucune permission de bastir, et enfoncer caves et à l'endroit du pont des Arches, à peine de nullité » (6). C'est en application de cette clause que fut gravée, sur une énorme dalle posée au centre du parapet d'amont, l'inscription suivante :

IL EST INTERDIT DE BASTIR SVR LE PONT  
PERMIS A VN CHACVN DE S'Y OPPOSER ET DÉMOLIR  
SELON L'ARTICLE FINAL DES MOYENS ESTABLIS  
POVR LA STRVCTVRE PAR LES SS. BOVRGEM(est)RES  
FOVLLON ET BEECKMAN  
L'AN 1655 (7)

(1) Le contrat entre ce particulier et la Cité est du 23 février 1663. Il se trouve reproduit dans le registre de la Compagnie du Pont des Arches (AE). V. aussi *man.* 179, f. 347, BUL.

(2) Crucifix et statues ont été redorés dans le premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme l'attestent ces notes des CC : « 1714-1715 : A Hessel, peintre pour avoir peint la Sainte-Vierge et saint Lambert au pont des Arches, 60 fls. » — « 1719-1720 : Au sieur Termonia pour avoir doré le christ du pont des Arches ».

Les statues de Notre-Dame et du patron national ont été renouvelées en 1772 par le sculpteur Vivroux qui reçut, de ce chef, 160 florins « à condition qu'il les ferait mettre en couleur et fixer dans leurs niches ». (RCC, 29 mars 1773. — CC, ex. 1772-1773.)

Ces statues en bois, haute de 6 1/2 pieds sont maintenant au Musée archéologique. Elles sont en très mauvais état de conservation.

(3) RCC, r. 1777-1778, f. 63 v<sup>o</sup>.

(4) *Ibid.*, r. 1748-1750, f. 144.

(5) *Cath.*, DO, r. 1704-1706, f. 182. — LAMET (*Calendrier liégeois*) donne d'autres indications sur le transfert de la statue (f. 180 v<sup>o</sup>). On consultera utilement, à ce propos, les archives mêmes de la confrérie, AE.

(6) V. aussi RE, t. III, p. 2, n<sup>os</sup> 1 à 4.

(7) Cette pierre, brisée en deux, est aussi conservée dans la deuxième cour du Palais.

*Pont des Arches*, 1860, p. 114 ; — Wallonie, 1906, p. 170 ; — TOURNEUR, *Les médailleurs au pays de Liège*, p. 18 ; — CAPL, 1908, p. 40.

(1) ABRU, RH, p. 426. — LAMET, *Calendrier liégeois*, 17 octobre. — DOGNÉE, *Op. cit.*, p. 117. — LAVALLEYE, *Op. cit.*, p. 20, etc. — GUILLERY, *Guide sur la Meuse*, 1844, p. 29.

(2) Ce modèle existait chez les Capucins de Liège. (RH, p. 443.)

Un chroniqueur contemporain raconte qu'un beau matin sur la place aux Chevaux fut trouvée une platine où était tracé ce quatrain dû à un mécontent de l'époque :

*Plainte du Crucifix du pont des Arches sur les armes des douze magistrats*

Des Juifs, la rage inhumaine  
Me pendit entre deux larrons  
Aujourd'hui d'une douzaine  
M'environnent les Eburons.

(Chron. du XVII<sup>e</sup> siècle, de notre coll. part., f. 6.) — V. aussi *man.* 1014 anc., f. 1075, BUL.



Bien plus, afin d'empêcher le retour d'usages licencieux, d'après l'ordonnance de Maximilien-Henri de Bavière, du 17 juillet 1657, les bourgmestres avaient, chaque année, le jour de leur élection à prêter serment qu'ils n'autoriseraient là aucune bâtisse « pour quelque cause que ce puisse être », comme ils prêtaient également serment de faire annuellement avec des hommes compétents l'examen des piles du pont (1).

Certaines circonstances firent passer outre à la défense de bâtir. Le prince Maximilien-Henri de Bavière ayant raffermi son autorité l'an 1684, en réprimant des actes d'insubordination dont nombre de fauteurs, à ce moment, vivaient au quartier d'Outre Meuse ; il crut ne pouvoir mieux garantir l'ordre qu'en érigeant une espèce de petite citadelle sur le pont. Considérant que l'interdiction de construire là ne concernait que les particuliers, le prince fit dresser, en 1685, le fortin que le peuple, très mécontent, baptisa du nom de *Dardanelle*. Nous en parlons en détail sous cet intitulé. Le fortin occupait toute la largeur du pont au centre, couvrant la pierre qui portait la défense de construire. Le christ qui reposait sur celle-ci prit désormais place au sommet de la *Dardanelle*.

Quand les Vieux Arbalétriers vinrent reprendre leur ancienne mission de gardiens du pont des Arches en 1676, ils ne portèrent aucune atteinte au principe de non-construction. Ils se bornèrent à ériger un corps de garde en bois et en planches, qui n'eut d'ailleurs qu'une existence passagère. Déjà, le 13 mai 1680, à la demande des capitaines d'Outre Meuse, le Conseil décidait l'installation d'un nouveau corps de garde au pied du pont, à l'entrée de Pêcheurie (2). Des troubles s'y produisirent en 1683 (3).

Petit à petit divers particuliers avaient installé des boutiques volantes ou des baraques sur le pont, adossaient même celles-ci à la *Dardanelle*. A plusieurs reprises, la Cité les fit déguerpir (4). Ils s'établissaient d'autant plus volontiers sur le pont que ce dernier à partir de l'an 1710, fut éclairé le soir par des lanternes.

Le pont était heureusement assez solide pour supporter la lourde construction du fortin. Il soutint victorieusement la mémorable inondation de l'an 1740. Celle de mai 1771 lui fut plus préjudiciable. La réparation des dégâts entraîna une dépense de plusieurs centaines de milliers de francs.

Quelque vingt ans après, la Révolution liégeoise amenait la destruction de la petite citadelle. Sa démolition dura du 23 mars au 15 avril 1790. En septembre 1791, le prince ayant été rétabli en la possession du pouvoir, le **crucifix en bronze** put reprendre son emplacement primitif sur le doubleau de pierre au milieu du pont (5). On ne l'y laissa pas longtemps. A peine les

troupes républicaines françaises eurent-elles fait leur seconde apparition, que, en septembre 1794, l'emblème religieux fut enlevé de nouveau et conservé comme objet d'art dans un local spécial (1).

C'est le 27 juillet 1794 qu'avait eu lieu la seconde invasion républicaine. Ce jour-là même le **pont**, dont les Autrichiens avaient miné l'une des arcades, fut **emporté d'assaut** par les Français, que commandait le général Hatry et qu'aiderent puissamment les « patriotes » liégeois. L'action avait été des plus vives. Les Impériaux appuyés sur le pont des Arches par deux pièces de canons habilement manœuvrées répandirent la mort et le carnage dans les rangs français et aussi dans ceux des « patriotes » liégeois. Les arches du pont portaient de nombreuses traces de la lutte, durant laquelle les canonniers autrichiens avaient été tués sur leurs pièces (2). Désirant perpétuer le souvenir de ce fait d'armes, l'autorité républicaine dénomma, deux ans après, à pareil jour, le monument théâtre de ce combat, *font de la Victoire* (3), nom qui disparut à la chute de l'Empire napoléonien, en 1814.

Pendant la période agitée de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'on célébra au soi-disant autel de la Patrie qu'on avait érigé sur le Pont des Arches, chargé de pièces d'artillerie, non seulement la fête de la Victoire, mais aussi celles de la Liberté et de la déesse Raison.

En attendant, le pont, privé de tout entretien, était menacé d'une ruine plus ou moins prochaine. L'an IX, le Conseil d'Arrondissement signalait au Gouvernement le mal en ces termes catégoriques :

« Le pont principal qui joint les deux parties de la ville, appelé le pont de la Victoire, a été sappé par les Autrichiens l'an II<sup>e</sup>. Deux hivers désastreux ont, par la débâcle des glaçons, augmenté le mal à tel point que, sans un prochain rétablissement, ce bel édifice court les plus grands dangers de crouler (4). »

La situation s'aggrava deux ans plus tard. Une nouvelle débâcle avaria la deuxième pile si fortement qu'il fallut étayer la voûte voisine jusqu'à ce qu'on eût procédé à une réparation du pont, qui ne fut nullement intelligente (5).

Lors des événements de 1830, on voulut encore imposer un service militaire au pont des Arches. Une épaisse et forte barricade y fut dressée, mais ne tarda guère à être supprimée.

A l'occasion de la célébration, en 1846, du jubilé six fois séculaire de la fête du Saint-Sacrement, ce fut du haut de l'antique monument où avait été érigé un magnifique reposoir, que Mgr Van Bommel, évêque de

(1) Mandement de Maximilien-Henri de Bavière du 17 juillet 1657. (LOUVREX, RE, t. III, p. 1.) Cette visite officielle s'est encore effectuée en 1793. (RCC, t. 1792-1793, f. 175.)

(2) Voir sur ce sujet : CF, *Nouv. Acq.*, t. 115, f. 337 ; t. 118, f. 46 v<sup>o</sup>. — RCC, t. 1678-1680, f. 114 v<sup>o</sup>. — A Huy aussi au même temps, il fut défendu de bâtir sur semblables ouvrages. (DUBOIS, *Les rues de Huy*, p. 413.)

(3) V. *Dardanelle*.

(4) RCC, du 10 mars 1755 et du 15 octobre 1779. — Cependant, en cette même année 1779, le Conseil se relâcha à cet égard, et autorisa le 29 novembre, M.-C. Jemicot, à étaler et vendre « vieilles hardes, sur le pont des Arches près de la *Dardanelle* en occupant 8 pieds en longueur et 5 en largeur, au prix annuel de 10 fl. de cens. (RCC, t. 1778-1780, f. 162.)

(5) Le 12 septembre 1791, le Conseil de la Cité ordonna au baumeester de faire replacer sur le pont des Arches le Christ par le sculpteur Vivroux. (RCC, t. 1791-1792, f. 464.)

(1) « La Municipalité observe que lorsqu'elle a fait déplacer le christ du Pont (des Arches) elle n'a pas fait un acte concernant le culte, mais sauvé un morceau précieux de l'art qu'une aventure arrivée à d'autres christes exposait à se voir dégrader. L'inspecteur des travaux publics, présent à la séance, annonce que la Commission des Arts, a déclaré qu'elle voulait laisser ce morceau à Liège. » (R. aux Procès-verbaux de l'Administration municipale, du 20 vendémiaire au 10 nivôse an III, f. 41.)

(2) Voici la liste des Liégeois connus tués à cette occasion : Pirlot, Lambert ; Léonard, Franc-André ; Sinedeur, Henri-Jos. ; Mouton, Nic., tué au rivage des Croisiers ; Cailloux, Nic. ; Dejonn, Mathias ; Letare, Jos.-Wathieu ; Dehos, Jean, atteint à la tête ; Michel, Louis, dit Calaisse ; Marlier, J.-F.-H. ; Fontaine, Louis ; Braquet.

Parmi les blessés, citons Tiskin, Paul ; Lacroix, Jacques ; Colson, Jacques, aveuglé par une explosion de cartouches ; Simonis, Jean-Jacques ; Ancion, Jean-Jos.

(3) Voir *font de la Victoire*.

(4) *Préfecture*, farde 428/1.

(5) *Ibid.*, r. 357, p. 199.



Liège, entouré de dix-huit autres prélat, donna la bénédiction solennelle à la foule immense prosternée sur le pont et aux alentours.

Peu d'années après ce religieux événement, un **arrêt de mort** était prononcé **contre le vénérable ouvrage d'utilité publique**. Ni les plaintes des archéologues, ni les efforts des poètes locaux ne réussirent à le sauver. Cet arrêt était motivé par la courbe trop accentuée de son tablier, courbe qui n'était nullement propre à faciliter la circulation du charriage ou des piétons. La pente raide du pont avait donné naissance à des pratiques industrielles spéciales. Pour la monter, des hommes à l'esprit mercantile prêtaient, moyennant rétribution bien entendu, des chevaux de charge, dit *chevaux de goray*. A la descente, des gamins faisaient le métier de mettre aux roues un bâton en guise de frein, en réclamant des charretiers

« deux aidans  
po l' mèteu d'  
clapètes ». Le pont offrait d'autres ennuis, les assises trop volumineuses et les piles trop nombreuses ne permettaient pas un assez libre écoulement des eaux et entravaient la navigation qui réclamait des ouvertures plus larges. L'accusation capitale se basait sur les raisons invoquées par Gallé en 1626, pour le pont précédent, sur ce que les piles ne se trouvaient pas placées selon le fil du courant, ce qui provoqua des accidents nombreux, dès le XVII<sup>e</sup> siècle même. Ainsi, le 8 mars 1673, pendant que passait une procession spéciale avec le buste de saint Lambert et l'image de la Vierge de la cathédrale, un grand bateau, descendant la Meuse, alla se briser contre la pile centrale. C'est à grand peine que les nautonniers purent être sauvés (1).

En 1757, la Ville crut nécessaire de faire placer une nacelle avec deux hommes toujours prêts, en amont et en aval du pont « à effet de veiller et pour prévenir les malheurs qui pourraient arriver dans le temps des grandes eaux aux bateliers » (2). Ces nacelles rendirent de sérieux services, car les naufrages étaient assez fréquents, lorsque les eaux étaient fortes (3).

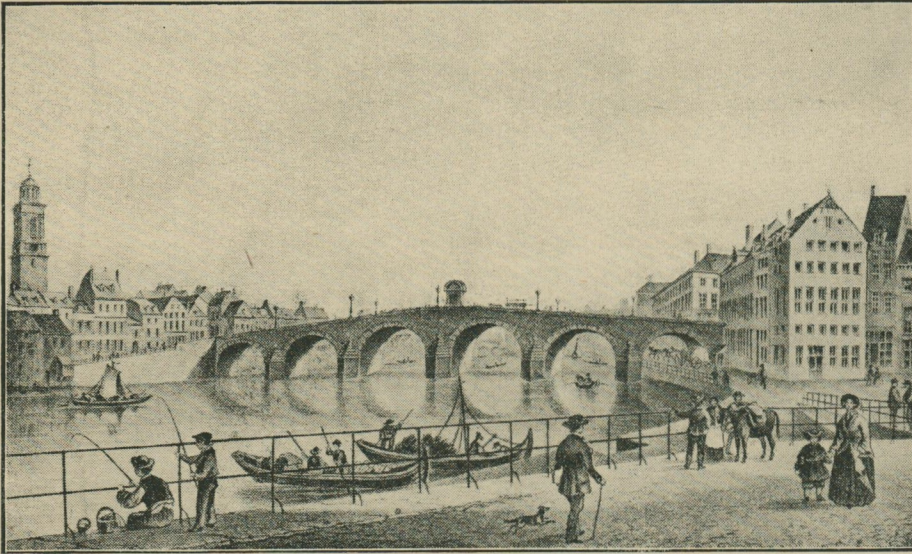
\*  
\*  
\*

La situation déplorable du pont par rapport au fil de l'eau avait été accentuée au XIX<sup>e</sup> siècle par la suppression du canal de la Sauvenière et des autres bras de rivière du quartier de l'île. La reconstruction du pont était comprise dans le grand travail d'ensemble dit de la Déri-

vation de la Meuse. Une loi du 20 décembre 1851, affectait à cette reconstruction une somme de 700.000 francs.

Dès 1854, deux projets étaient en présence : l'un, dû à l'architecte de la ville, Rémont, établissait le nouveau pont à peu près sur le même emplacement que l'ancien, obliquement au cours de la rivière et améliorerait considérablement les abords. L'autre projet, dû à l'initiative de Houbotte, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, plaçait le pont perpendiculairement au fil de la rivière et perçait sur la rive gauche une voie en prolongement qui est devenue la rue Léopold. Après mûres délibérations, le Conseil communal, à la date du 11 avril 1856, pria le ministre des travaux publics « d'arrêter la reconstruction du pont susdit, perpendiculairement au cours de la rivière ».

Le plan Houbotte, modifié en plusieurs de ses points, finit par être adopté. La culée gauche du pont allait faire sa troisième étape en amont. Le 4 août 1858, les travaux de réédification du pont étaient mis en adjudication. La soumission la plus basse, celle de H. Mention, fixée à 1,028,900 fr., a été approuvée par le ministre le 30 septembre, sous la condition que la largeur du pont entre les têtes serait portée de



Le Pont des Arches reconstruit en 1656 — Son état en 1850

11 à 13 mètres et que le prix d'adjudication serait de ce chef augmenté d'une somme de 85,405 fr. 95. L'œuvre de démolition de l'ancien pont fut entamée le 28 mars 1859. Le dernier convoi funèbre qui passa sur le vieux monument est celui du général major pensionné, Henri-Noël Bouhtay, né à Liège, le 7 juillet 1777 et y décédé subitement le 25 mars 1859.

On put s'apercevoir, aux efforts réclamés pour arracher, pierre par pierre, les arches du pont, de la solidité que nos pères avaient su donner à leur ouvrage. Il fallut recourir à la mine à de très nombreuses reprises. Pendant qu'on faisait ainsi sauter l'une des voûtes, une grosse pierre pénétra quai des Tanneurs, n° 2, chez Wauters-Nagant et tomba au milieu de la table de la salle à manger, causant toutefois plus de peur que de mal aux gens de la maison. La voûte qui s'affaissa le 21 août était la sixième et la plus haute (1).

Tandis que l'œuvre de destruction s'accomplissait, un pont en bois dit de service faisait au mieux possible l'office du pont des Arches. Il était établi entre le quai

(1) Man. 179, f. 347, BUL.

(2) RCC, r. 1756-1759, f. 10.

(3) RCC, r. 1791-1792, f. 235 v°.

(1) Pendant les travaux de démolition, on découvrit des boîtes en plomb, avec des médailles y renfermées et qui avaient été posées au XVII<sup>e</sup> siècle, lors de la pose de la première pierre. L'ingénieur Houbotte les a déposées au Musée archéologique.



de la Batte et la rue Large. Un règlement spécial avait été pris pour faciliter le passage sur cette voie provisoire.

Grâce à l'activité que les travailleurs déployèrent, en dix-neuf mois de temps, le vieux pont était démoli et un nouveau, magnifique et très robuste monument, composé de cinq arches, reposant sur des piles fort délicates, se trouvait achevé. Ce fut, en effet, le 28 octobre 1860 que le fondateur de la dynastie belge, Léopold I<sup>er</sup>, vint inaugurer solennellement l'ouvrage d'art, au milieu d'une population joyeuse et reconnaissante.

Immédiatement en aval de la culée du pont, dans le mur du quai de la Ribulée, a été encastree une dalle commémorative de cet événement. On y lit :

ANNÉE 1860 : LÉOPOLD I<sup>er</sup>, ROI DES BELGES  
VANDERSTICHELEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS  
J.-H.-J. NEUVILLE, BOURGMESTRE DE LA VILLE  
DE LIÈGE  
J. HOUBOTTE, INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS  
ET CHAUSSÉES  
H. MENTION, CONSTRUCTEUR

A l'occasion de l'inauguration aussi, plusieurs membres du Conseil manifestèrent, le 22 octobre, le désir de baptiser le nouveau monument *pont Léopold* ; mais la majorité du Conseil se prononça pour le maintien de l'appellation huit fois séculaire. Longtemps après, en 1888, lorsque l'édilité se décida à poser des plaques indicatrices sur les ponts, une mauvaise compréhension du vote du 22 octobre 1860 fit désigner le pont sous le nom de *pont Léopold*. A la suite de notre article ainsi intitulé paru en 1893, dans notre première édition, l'erreur fut reconnue et, l'année même, le pont reprenait officiellement sa traditionnelle dénomination que le peuple n'avait point cessé de lui continuer.

En 1865 et en 1866 a été résolue la question d'ornementation du pont, l'État prenant à sa charge les deux tiers de la dépense, l'autre tiers étant supporté par la Ville.

Les administrations compétentes jugèrent bon de substituer aux anciennes représentations religieuses et patriotiques, de grandes figures allégoriques. Le Gouvernement et la Ville furent d'accord pour confier cette décoration aux statuaires liégeois Prosper Drion et Sopers. Placées au sommet des piles, les statues étaient au nombre de huit. Les statues, assises, disposées vers les rives représentaient la Meuse et ses affluents. Les quatre autres statues, assises et placées au centre for-

maient des allégories de l'Agriculture et du Commerce, de l'Industrie et de la Navigation. Prosper Drion exécuta les groupes emblématiques qui ornaient les piles de la face aval. Sopers réalisa les groupes placés à la face amont (1).

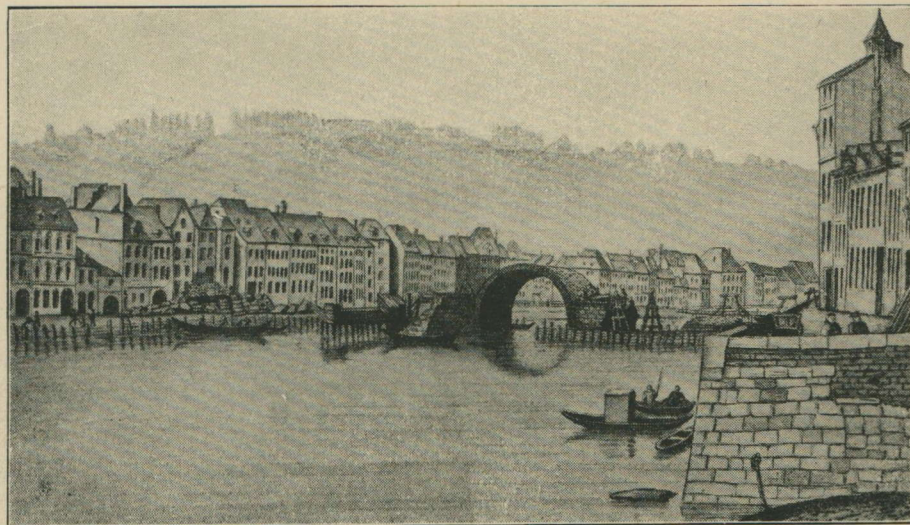
Ces œuvres artistiques souffrirent des intempéries comme elles avaient souffert des débâcles de glace durant l'hiver de 1880. A l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, elles furent l'objet d'actes de malveillance et même mutilées nuitamment au moyen de jets de pavés déposés sur le pont pendant que la Société des tramways Est-Ouest procédait à la pose de la ligne place Saint-Lambert-Kinkempois. A la suite d'un accord conclu entre l'État et la Ville, le travail de restauration des statues a été opérée, sous la direction de l'administration des ponts et chaussées, par le statuaire liégeois Beaujean en septembre et en octobre 1906. La Ville prit encore le tiers de la dépense à sa charge, déduction faite d'une somme de 600 francs versée par la Société des tramways Est-Ouest.

Le XX<sup>e</sup> siècle apporta d'autres améliorations au pont. Le 15 décembre 1906, le collège échevinal signalait au département des travaux publics la nécessité d'élargir le tablier au moyen de trottoirs en encorbellement. Donnant suite à l'idée, le 14 mai 1907, Prangey, ingénieur principal

des ponts et chaussées, informait que son administration avait l'intention d'effectuer ce travail d'utilité, moyennant diverses conditions à charge de la Ville que celle-ci accepta le 25 novembre.

Cet élargissement fut effectué de 1909 à 1910 en usant du béton armé. Jusqu'alors, le pont présentait une largeur utile de 12 mètres seulement :

8 pour la voie charretière et 2 pour chacun des trottoirs. Désormais la largeur de la chaussée allait être de 10 mètres et celle des trottoirs de 3 mètres, soit, en ajoutant l'épaisseur du garde-fou en pierre, une largeur totale de 17 m. 30 environ. L'encorbellement fut constitué de dalles de forme appropriées en consoles. Les dalles, au nombre de 144, n'avaient pas moins de 5 mètres de longueur sur 1 m. 60 de largeur. Le poids de chaque pièce comportait 3,500 kg. Pour plus de sécurité, chacune d'elles était fixée au tablier du pont par trois ancrages très solides, dont les trous furent forés dans la pierre à l'aide de machines pneumatiques. Cet important travail avait été confié à un technicien consom-



Pont des Arches — Démolition de la dernière arche l'an 1850

(1) La première, vers la rive droite, qui symbolisait l'Ourthe, avait été posée le 24 septembre 1874. La seconde, qui figurait la Meuse et faisait pendant à la première, a été achevée en novembre 1876. Entre ces deux statues prirent place sur les piles centrales à la fin de 1877, les groupes emblématiques du Commerce et de la Navigation. Drion produisit les siens en 1879.



mé, Maurice Prax, le constructeur du délicat mais solide pont Mativa.

Hélas ! l'enjolivement et le savant renforcement du pont des Arches ne devait point avoir une longue durée.

\*  
\*\*

L'Allemagne déclara la **guerre** le 3 août 1914. Dès le 6, à onze heures et demie du matin, **des pontonniers belges faisaient sauter le pont** dont les piles avaient été minées d'avance. Par cette destruction, l'autorité militaire espérait empêcher le passage de la Meuse à l'ennemi. On sait qu'il n'en a rien été, la plupart des autres ponts établis sur le fleuve étant restés debout au moment de l'invasion.

On sait aussi que le pont des Arches se composait de cinq arches surbaissées. En raison de leur puissante armature, la première explosion ne put les ébranler. Quelques pierres seulement en furent arrachées et lancées dans l'eau, à quelque vingt-cinq mètres de distance. Les techniciens militaires minèrent à nouveau au moyen de la dynamite la troisième arche. Bientôt l'on entendit une seconde et violente détonation. La voûte centrale où se fit la déflagration s'abîma avec un fracas épouvantable, entraînant dans le fleuve l'arche voisine de la rive droite.

Dès le 12 août, craignant un retour offensif de l'armée belge et

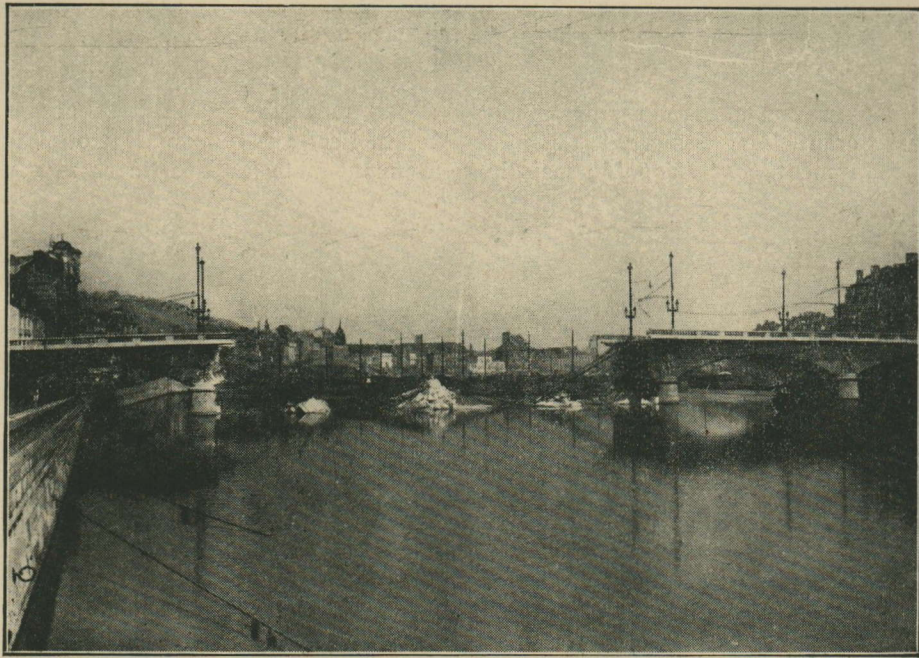
de ses alliés, l'autorité allemande avait exigé l'établissement de ponts de bateaux en amont et en aval de l'ouvrage d'art ainsi supprimé. L'un fut installé en face de la rue Capitaine et de Chérayoie, le second vis-à-vis de la rue du Pâquier et du marché au fruits du quai de la Goffe. L'un et l'autre eurent une durée éphémère. Le sept septembre tous deux avaient vécu, car ils formaient obstacle à la navigation et les Allemands ne craignaient plus alors un prompt retour offensif des alliés.

La navigation rencontrait des entraves non moins insurmontables dans les colossaux débris du pont des Arches. Aussi, peu de jours après la chute du monument, ordre avait-il été donné par l'armée occupante d'enlever, sous l'une des anciennes arches d'abord, les gros matériaux encombrant le passage des bateaux.

A ce moment, les restes du pont demeurés debout, offraient un spectacle inoubliable avec les longues conduites d'eau et de gaz, les poutrelles, les rails du tram suspendus menaçant au-dessus de l'abîme. Ces puissants lambeaux furent arrachés non sans difficulté et, comme

les lourds décombres embarrassaient le cours de la rivière, ils ont été transportés, par bateau, partie dans le port du quai de l'Industrie, partie dans celui du quai des Tanneurs où ils ont séjourné jusque longtemps après la conclusion de la paix <sup>(1)</sup>.

Le travail d'enlèvement, un moment interrompu, venait d'être repris, lorsque, le **1<sup>er</sup> octobre 1914**, vers 6 heures du soir, une **explosion formidable** se fit entendre dans la ville entière, y répandant l'effroi. Voici ce qui s'était passé. Deux des ouvriers, Vanstichelen, Alph. et Habets, Math., procédaient à l'extraction des rails de 20 mètres de longueur suspendus dans le vide. Ils se tenaient sur la section du pont demeurée debout, près de l'arche centrale affaissée, sous la surveillance d'un maître ouvrier, G. Otto. Munis de marteaux, ils brisaient les boulons retenant les rails attachés les uns aux autres. Tout à coup des étincelles jaillirent aux côtés aval et amont du tablier du pont. En même temps se produisit une déflagration terrible qui détruisit entièrement la voûte au-dessus de laquelle se tenaient les deux ouvriers et le surveillant. Tous trois furent lancés dans le fleuve par cette explosion qui provenait d'une partie de la mine placée le 6 août. Leurs compagnons de travail, aidés de dévoués conci-



*Destruction du pont des Arches le 6 août 1914*

toyens se portèrent promptement à leur secours. Ils parvinrent à retirer Vanstichelen et Habets qui n'avaient que des blessures peu graves. Quant au surveillant, plusieurs jours se passèrent avant que son cadavre fût découvert.

Lorsque la partie susdite du pont s'affala, le déplacement d'eau fut si accentué, que aux dires de témoins oculaires, le reflux atteignit une hauteur de 1 m. 50 c. au bord du fleuve. Par suite du même phénomène, des amarres en fil de fer retenant un bateau au rivage des Croisiers se seraient rompus brusquement.

En vue toujours de supprimer les entraves matérielles au service du batelage, on commença le 10 mai 1915 à démolir les maçonneries de la dernière arche de la rive droite et à débarrasser la passe en dessous de l'ancienne arche centrale. Sur ce point, la navigation recommença le 17 mai.

(1) En décembre 1914, LES STATUES qui ornaient le pont et qui avaient été épargnées par l'explosion, ont été enlevées par les entrepreneurs-Holzmann et Cie, chargés de l'extraction des décombres du monument, et remises au Musée des Beaux-Arts.



Bientôt la dernière arche, attenant à la culée de la rive gauche de la Ribué, menaçait la sécurité publique et empêchait la circulation générale à cette place. C'est pourquoi elle fut comprise dans la démolition des tronçons supérieurs du pont. Ce travail étant achevé, le trafic du tram Liège-Herstal reprit, le 31 mai 1915, son service interrompu depuis le début des hostilités.

Un mois encore, l'œuvre de démolition continua sur d'autres points. Enfin, le 30 juin, il fut possible d'enlever le batardeau qui avait servi à cette opération. Ce travail seul coûta une quarantaine de milliers de francs. Il avait été entrepris par Prax Maurice, celui-là même qui avait procédé sept ans auparavant à l'élargissement et à l'embellissement du pont. Le poids total des déblais rien que pour le dernier ouvrage se chiffra par deux millions de kilos.

Les bases seules des piles sont restées debout. Cependant bien des débris demeuraient encore dans le lit du fleuve, y menaçant les bateaux qui, en des moments de presse, s'aventuraient aux endroits non spécifiés. On profita de la baisse des eaux faite en amont de l'écluse de Coronmeuse en août 1916 et en septembre 1918

pour enlever, à l'aide de la dynamite parfois, une quantité considérable de lourds matériaux qui séjournèrent entre les piles de gauche surtout. Ainsi fit-on disparaître successivement les tronçons du vieux pont qui transmettait dans l'âme des Liégeois tout un monde de souvenirs.

Pourtant, pendant la guerre même on songea à rétablir l'ouvrage d'art. Diverses propositions furent faites, dans ce but, d'initiative privée. L'une d'elles, émanant d'une société formée à cet effet, tendait à la reconstruction du pont aux frais de cette société, à condition de pouvoir y établir un péage pendant une quinzaine d'années. Une autre proposition plus avantageuse pour le public fut émise par la compagnie des tramways Est-Ouest. Cette compagnie se déclarait prête à reconstruire gratuitement le pont des Arches, pourvu qu'on prolongeât sa concession de railways pendant une période de quinze ans.

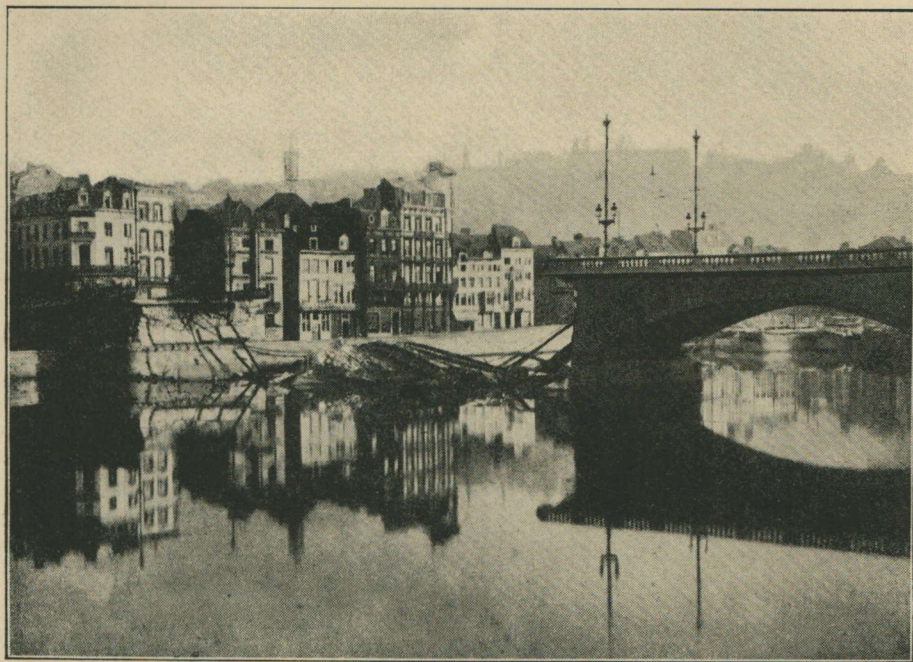
L'autorité allemande représentant alors le gouvernement ne donna suite à aucun de ces projets. Le gouvernement belge n'étant pas en état, depuis sa rentrée en notre pays, de donner une solution définitive à l'affaire dut, par l'intermédiaire de l'autorité militaire, faire

installer à ses frais un pont provisoire en bois, sur les piles de l'ancien pont. Le matériel provient du dépôt du génie belge à Gravelines.

Consistant en énormes poutres en fer et en bois, mi parties assemblées, cet ouvrage comporte une longueur de 128 mètres, une chaussée de 10 mètres de largeur flanquée de deux trottoirs de 3 mètres de largeur, et livre passage aux diverses lignes de tramways. Ces tramways ont repris le service sur le pont à partir du 12 août 1919. A l'épreuve du pont le fleximètre a accusé une dépression de six millimètres seulement.

Ce provisoire permettra d'attendre patiemment les études nécessaires à la construction d'un pont digne de notre ville, digne aussi de celui qui a sauté en 1914.

Il n'empêche que ce pont de service avait donné déjà des craintes réelles sur son sort durant l'inondation mémorable de 1920 <sup>(1)</sup>, en raison d'un accident qui s'y produisit sous l'arche centrale le 23 janvier vers deux heures après-midi. Là tout près, le mois précédent, avait sombré lors d'une première crue, un remorqueur qui resta longtemps sous les eaux. Le 23 janvier donc, au plus fort de



Démolition de la dernière arche du pont des Arches (rive gauche) en 1915.

l'inondation à peu près, un chaland jaugeant 470 tonnes, le *Disponible*, de Bois-le-Duc, descendait la Meuse remorqué par le *Colibri*. Celui-ci passa sans encombre sous l'arche centrale. Le chaland, pris dans un violent remous, dévia brusquement de sa direction et alla donner de la partie supérieure dans les charpentes en prolonge supportant le tablier du pont. Il y eut un sourd craquement et un arrachement de boiserie. Cinq des neuf supports ainsi que trois poutrelles furent arrachées et l'arrière du bateau demeura enchâssé dans le fatras des supports rompus.

Le jour même, par mesure de prudence, la police crut devoir interrompre la circulation. Le lendemain, le bateau, encastré dans les débris de la voûte, céda au courant et put être amarré au quai de la Batte.

A partir de ce 24 janvier, le passage des piétons fut autorisé sur une moitié du pont, en attendant qu'on eût réparé les avaries occasionnées dans la partie basse du monument. La circulation des tramways et des véhicules a été rétablie au bout de quelques semaines.

(1) Ces craintes se sont renouvelées en janvier 1926. On a dû aussi interrompre la circulation pendant un certain temps.



Il n'empêche que ce pont fut construit à titre provisoire au lendemain de l'armistice. On comptait le faire disparaître après cinq ans. Or ce pont de bois a une durée de huit ans. On se préoccupe donc dans les hautes sphères administratives de son remplacement, d'autant que le pont des Arches, avec celui en construction à Coronmeuse, subira la circulation la plus intense quand s'ouvrira l'exposition de 1930.

Quant aux énormes pierres de taille provenant du pont précédent, elles ont été employées à surélever à nouveau le parapet des quais, en dessous des ponts des Arches et Saint-Léonard, elles ont servi aussi dans les travaux à effectuer aux quais de la Meuse encore, depuis la passerelle de la Régence jusqu'au quai Saint-Léonard, en vue de mettre définitivement les riverains à l'abri des inondations les plus fortes connues. La force des murs à exhausser a été calculée pour les faire résister à une poussée de 30,000 kilos par mètre carré.

### Pont des Arches

QUAI DU — Tel est le nom que recevait souvent, au XVIII<sup>e</sup> siècle et dans le premier tiers du suivant, une partie des voies dites actuellement *quai de la Ribuéé* et *Sur Meuse*.

### Pont d'Avroy

RUE DU — commence place du Roi Albert, aboutit boulevard d'Avroy, en face de la rue Saint-Gilles.

Dans un mémoire produit l'an 1781, par l'architecte Renoz, en réponse à un concours ouvert deux ans auparavant à la Société d'Émulation, sur le meilleur plan d'embellissement de la ville de Liège, l'auteur s'exprimait en ces termes, à propos de la rue du Pont d'Avroy. On sait que celle-ci, alors et longtemps après au XIX<sup>e</sup> siècle, formait la principale voie, l'unique même, reliant le Sud de la ville au Centre :

« En entrant à Liège par la porte qui ferme cette rue, l'étranger doit être singulièrement surpris de trouver tant d'irrégularités, si peu de largeur à la première rue d'une aussi grande ville à une rue qui est le passage nécessaire du Luxembourgeois, du Français, que le commerce ou d'autres affaires conduisent dans cette ville. Il doit, sans doute, s'imaginer qu'on n'y a jamais connu l'usage du cordeau et que le terrain y est d'une cherté excessive (1). »

L'étranger qui traverse cette rue de nos jours ne pourrait plus se livrer à pareilles réflexions. On n'y retrouve aucunement la porte noire, profonde et fortifiée, qui en défendait l'entrée vers Avroy. La voie, qui a conservé jusque dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle son étroitesse d'autrefois et l'irrégularité de l'alignement, a changé complètement d'aspect.

En la considérant présentement, on a peine à croire qu'il faudrait remonter au XI<sup>e</sup> siècle pour arriver à sa naissance. Elle aura été connue à cette époque sous le nom de *rue d'Avroy*, que l'on continua parfois d'employer dans les temps ultérieurs. Dès ce XI<sup>e</sup> siècle,

son appellation actuelle *rue du Pont d'Avroy* devint en vigueur. Dans les plus vieilles archives locales, la rue est désignée de la sorte (1).

**Le pont d'Avroy**, cause occasionnelle de la dénomination, aura été construit pour la première fois au XI<sup>e</sup> siècle, peu après que Notger eut relié le quartier de l'Île à la cité. Jean d'Outremeuse est d'accord avec la vérité quand il parle de l'existence du pont d'Avroy sous l'évêque Réginard. Il tombe dans l'absurde en prêtant au même prélat une défense de jeter, sous peine de pendaison, des détritons quelconques dans la Meuse, proche de ce pont (2).

Le nom de ce monument, mentionné dans les actes vieux de plus de sept centaines d'années (3), avait passé, dès ce temps, à une famille de la localité. D'autres l'adoptèrent ultérieurement (4). Il fut pris aussi par une Cour de justice particulière, la *Cour du Pont d'Avroy* (5).

Le pont lui-même était l'un des plus considérables de Liège. S'il n'a point jusqu'ici fait l'objet d'une monographie, qu'on en cherche le motif dans l'absence presque absolue de renseignements historiques à son égard.

Au pont d'Avroy, un *clou* ou mieux, un gros pieu en fer indiquait anciennement la limite de ce qu'on appelait la « franchise de Liège » (6).

De temps immémorial, l'abbaye Saint-Laurent, dont la juridiction spirituelle s'étendait sur tout le quartier d'Avroy y compris Saint-Christophe, percevait un droit sur toutes les charges de bois travaillés ou non, qui passaient sous le pont d'Avroy. Ce péage, qui était prélevé même quand il concernait les bourgeois et qui se montait à deux pour cent des marchandises, a été maintes fois revendiqué, par le monastère Saint-Laurent, dès le XII<sup>e</sup> siècle (7).

On n'ignore pas qu'autrefois une branche considérable et navigable de la Meuse coulait à l'emplacement des boulevards d'Avroy et de la Sauvenière. C'est sur ce cours d'eau que le pont avait été jeté pour unir le quartier de l'Île au faubourg devenu rue Saint-Gilles. Les vues de Liège des trois derniers siècles montrent le pont composé de trois ou quatre arches suivant l'époque.

En effet, l'ouvrage d'art a été réédifié à diverses reprises. Nous savons qu'il avait été construit en pierre dès avant le XV<sup>e</sup> siècle. Ce qu'on savait moins c'est qu'il comptait parmi les victimes du sac de Liège en 1468. Cinq ans plus tard, les grosses pierres en provenant continuaient d'encombrer le bras de la Meuse. En vertu d'une décision de Charles le Téméraire, un contrat fut passé en 1473 ayant pour objet d'enlever enfin

(1) XIII<sup>e</sup> siècle : Maison Johan Kekelhon en le *rue del Pont d'Avroit*. (PI, r. 11, f. 64.)

(2) T. IV, p. 228.

(3) 1201 : *Juxta pontem Avroti Leodiensis*. (Chartes de Hugues, évêque d'Osie, légat, reproduite par J. d'OUTREMEUSE, t. IV, pp. 563-564.) — 1214 : *Maison au pont d'Avroi*. (Cart. Saint-Jean, f. 49.) — 1231 : *Pontem Avroti*. (Cartul. Saint-Laurent, r. r, f. XXXVII.) — 1250 : *Ante pontem Avroti*. (Cart. des Dominicains, f. 1568.)

(4) Dans les échevins de la Cour d'Avroy de l'an 1255, on trouve un Werner du pont d'Avroy. On rencontre d'autres personnages dits du pont d'Avroy aux siècles suivants, notamment en 1401, un Rennewart du Pont d'Avroy, qui devint bourgmestre de Liège. (BIAL, t. XXX, n<sup>o</sup> 467. — CESL, t. IV, p. 365. — *Obit. des Chartreux*, f. 10.)

(5) 1352 : *Cart. de Saint-Jean l'Évangéliste*.

(6) « Promier, dre et s'extent ly frankiese de Liège, de costeit d'amont juskes à clax de point d'Avroit. » (Déclaration delle Frankiese de Liège, CPL, t. I, p. 316.)

(7) V. *rue Saint-Laurent*.

(1) *Notes relatives au Plan d'embellissement de la ville*. — Liège, J.-J. Tutot, 1781, p. 3.



THÉODORE GOBERT

Conservateur Honoraire des Archives de la Province de Liège

Ancien Président de l'Institut Archéologique Liégeois

---

# Liège à travers les âges

LES RUES DE LIÈGE

5<sup>me</sup> Volume — 1<sup>er</sup> Fascicule



LIÈGE

GEORGES THONE, ÉDITEUR

—  
1928